

N. 105 - Trimestriel : Janvier/Février/Mars 2021
Exp. GRESEA, Rue Royale 11, 1000 Bruxelles, Belgique
Prix : 6€

GRESEA ÉCHOS N. 105

GRESEA ÉCHOS

Revue trimestrielle du Groupe de REcherche pour une Stratégie Économique Alternative

Belgique-Belgie
P.P. Bruxelles 1
1/1770
P601044
Envoi
non prioritaire
à taxe réduite

PEUT-ON CONCILIER ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE ?



Gresea Échos N°105
Trimestriel : Janvier/Février/Mars 2021

Illustrations couverture

Photo d'Axel Fassio - Forêt Congo - CIFOR (CC BY-NC-ND 2.0) - Flickr
ISSN: 1377-7718

Editeur responsable:

Bruno Bauraind, c/o GRESEA

Comité de rédaction:

Bruno Bauraind, Anne Dufresne, Sebastian Franco,
Romain Gelin, Natalia Hirtz, Henri Houben, Cédric Leterme.

Maquette

Giorgio Grasso

Mise en page

Nathalie Van Verre

Relecture

Anne-Lise Maréchal
Nathalie Van Verre
Fabrice Renière

Réalisé avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Disponible dans les librairies

Filigranes,
Avenue des Arts 39, 1040 Bruxelles
Librairie Tropismes,
Galerie des Princes 11 1000 Bruxelles
PointCulture,
Rue Royale 145, 1000 Bruxelles
Librairie Volders,
Avenue Jean Volders 40, 1060 Bruxelles
Livre aux trésors,
Place Xavier-Neujean 27A, 4000 Liège
Librairie À Livre Ouvert,
Rue Saint-Lambert 116, 1200 Bruxelles
Librairie Toute la Presse,
Avenue de Tervueren 14, 1040 Bruxelles
Librairie Tulitu,
Rue de Flandre 55, 1000 Bruxelles
Librairie Saint-Gilles,
Avenue Adolphe Demeur 63-65, 1060 Bruxelles
Librairie La Licorne,
chaussée d'Alsenberg 715, 1180 Bruxelles
Librairie Candide,
Place Georges Brugmann, 1-2, 1050 Bruxelles
Librairie Poëtini,
Rue de Roumanie 28, 1060 Saint-Gilles
Librairie Météores,
207 rue Blaes, 1000 Bruxelles
Librairie de la Montagne Sauvage,
Place Joseph Thiry 29, Aywaille
Librairie Pax,
4 place Cockerill, 4000 Liège
Librairie Cochet,
Place Général Leman 14, 4000 Liège
Librairie Papyrus,
Rue Bas de la Place 16, 5000 Namur

ABONNEMENT

18 euros/4 numéros
(6 euros/numéro)

Tarif étudiant et allocataire social

8 euros/4 numéros - 3 euros/numéro

IBAN: BE08-0682-4646-5913

BIC (swift): GKCCBEBB

N°Entreprise: 0420-806-883



GRESEA Asbl

Groupe de Recherche pour une
Stratégie économique Alternative

Rue Royale 11, B-1000 Bruxelles

Tél. + 32(0)22197076

Email: info@gresea.be

Site: www.gresea.be

S O M M A I R E

Éditorial

Connaitre et administrer la maison

Romain Gelin Gresea *p. 3*

1. L'environnement encadré dans le marché

Romain Gelin Gresea *p. 7*

2. Économie écologique : un nouveau paradigme économique ?

Romain Gelin Gresea *p. 21*

3. L'écologie de Marx Un chantier inachevé, une invitation à l'approfondissement

Daniel Tanuro Fondation Léon Lesoil *p. 35*

4. Le pacte vert pour l'Europe : des paroles aux actes manqués

Boris Fronteddu *p. 45*
Observatoire social européen

5. La galaxie climat à l'épreuve de ses clivages Regard militant

Brieuc Wathelet *p. 57*
Militant



GRESEA ÉCHOS N. 105
**PEUT-ON CONCILIER
ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE ?**

ÉDITORIAL

Connaitre et administrer la maison

Économie et écologie peuvent-elles aller de pair ? La question se pose tant les conséquences de l'activité économique deviennent flagrantes : pollution, effondrement de la biodiversité, multiplication des déchets, épuisement des sols, artificialisation et élevage intensif d'animaux sauvages propices aux épidémies, etc.

Étymologiquement, les deux termes sont pourtant jumeaux. L'« économie » est formée du grec *oikos* (la maison) et *nomos* (gérer, administrer). « Écologie » se compose du même *oikos* et de *logos* (qui se rapporte à la science, la connaissance). Mais comment, de cette proximité sémantique a-t-on abouti à opposer ces deux termes ?

Il faut tout d'abord rappeler que l'économie est un concept polysémique. Si de nos jours l'économie ne s'intéresse pratiquement plus qu'aux mécanismes financiers, aux relations commerciales et au développement industriel, le

ÉDITORIAL

terme servait aussi par le passé à désigner la distribution des éléments d'un ensemble complexe. Par exemple, jusqu'au XIXe siècle, on parle de l'« économie d'une pièce de théâtre » à propos de l'agencement des différentes scènes qui la composent, des décors, costumes, etc. ou d'« économie animale » pour désigner les interactions des espèces avec leur environnement. On retrouve ainsi, au XVIIIe siècle, l'expression « économie de la nature ». Dans son acception première, celle-ci décrit l'équilibre entre les différentes espèces vivantes (humains compris) évoluant au sein des écosystèmes. À ce moment, l'économie de la nature concerne à la fois les relations au sein des sociétés humaines, mais également avec le milieu naturel.

À la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle, le terme « économie » va progressivement voir son sens se restreindre pour ne plus désigner que l'administration de la production, du commerce et la répartition des richesses. À l'économie de la nature, qui considérait le vivant dans son ensemble, va se substituer une économie qui ne s'intéresse plus qu'aux sociétés humaines, le plus souvent dans « une pensée strictement orientée vers l'utilitarisme social, la morale individuelle et la science du calcul »¹.

Au cours de la seconde moitié du XIXe siècle, Haeckel, un naturaliste, vulgarisateur de Darwin, propose un néologisme : « l'écologie ». Il la définit en 1868 comme la « science de l'ensemble des rapports des organismes avec le monde extérieur ambiant, avec les conditions organiques et anorganiques de l'existence »². Une définition proche de celle de l'économie de la nature utilisée un siècle plus tôt. Les naturalistes et biologistes vont à leur tour accaparer le terme « écologie » pour ne lui laisser comme signification que l'étude des espèces végétales et animales (sans l'humain) et de leurs interactions avec leur milieu.

1. Deneault, A., *L'économie de la nature*, Lux Éditeur, 2019., p.41.

2. Cité dans Audier, S., *La société écologique et ses ennemis*, La découverte, 2017, p.14.

ÉDITORIAL

La scission est consommée. L'économie de la nature va se voir séparée en deux branches distinctes qui vont longtemps s'ignorer, l'une traitant de l'*homo economicus*, l'autre traitant du vivant et des écosystèmes en excluant l'humain. Comme l'explique Alain Deneault : « Si le terme "économie" ne s'était pas trouvé dévoyé par d'autoproclamés "économistes", jamais celui d'"écologie" n'aurait eu à s'inventer. »¹.

Ce retour sur les mots constitue pour nous une première piste pour comprendre les raisons de cette séparation dans l'étude des humains et de la nature – entre économie et écologie – comme si les deux n'entretenaient pas d'intimes relations. Ce découpage entre disciplines fait certainement partie des causes de notre incapacité à faire face aux défis environnementaux.

Afin d'éclaircir les raisons de cette distinction, nous allons tenter de retracer la manière dont l'économie dominante a considéré puis intégré la nature dans son analyse – le plus souvent au travers du marché – pour aboutir aux politiques environnementales actuelles. Nous nous pencherons ensuite sur un champ de recherche plus récent en économie, celui de l'économie écologique, qui se donne pour ambition de refonder une pensée économique qui tient compte à la fois des enseignements des sciences de la nature, mais réfléchit aussi à leur articulation avec le fonctionnement de nos sociétés. Le troisième article traitera de la prise en compte de la question environnementale dans la pensée marxiste et des rapports parfois ambivalents de ce courant à la question environnementale. Les deux derniers articles de ce numéro, nous nous rapprocherons un peu plus de l'actualité. L'un traitera des propositions politiques de l'Union européenne dans son Pacte vert pour l'Europe. L'autre, au travers du regard d'un militant, se penchera sur le mouvement climat et les différentes tendances qui le traversent.

1. Deneault, *op.cit.*, p. 15.

Romain Gelin
Gresea

L'environnement encastré dans le marché

Dans cet article, nous allons tenter de comprendre comment l'économie a intégré les questions environnementales dans sa pensée, depuis les économistes classiques jusqu'à l'économie de l'environnement, qui a largement influencé les politiques en matière de « développement durable ».

L'environnement encasté dans le marché

Romain Gelin Gresea

Cet article traitera uniquement des courants « dominants » de l'économie, des classiques du XVIIIe siècle aux néoclassiques et aux courants de pensée qui s'en réclament ou s'en inspirent tout au long du XXe siècle¹. Il ne s'agira pas de dresser une histoire exhaustive de la pensée économique classique et néoclassique, mais plutôt d'apporter des éléments de compréhension sur la manière dont ces penseurs ont pris en compte la question environnementale dans leurs raisonnements.

La première partie de cet article sera consacrée à la prise en compte de l'environnement dans la pensée classique et néoclassique. Dans la deuxième partie, nous nous pencherons sur les méthodes et instruments utilisés par les tenants de l'économie environnementale pour faire entrer l'environnement dans les marchés. Enfin, nous nous intéresserons aux politiques économiques à portée environnementale qui s'inspirent de ces méthodes.

Aux prémices de la pensée économique dominante

La question des ressources naturelles, surtout au travers de l'agriculture, est un sujet d'étude central pour les « premiers économistes ». L'agriculture y est prépondérante comme pour les physiocrates du XVIIIe siècle qui la considèrent comme la seule source de richesse. Dans la seconde partie du XVIIIe et au début du XIXe siècle, les économistes classiques britanniques, comme Smith ou Ricardo, traitent aussi de la question agricole, au travers du travail et du commerce. Si les ressources naturelles sont centrales, il n'est alors nullement question de leur préservation, mais plutôt de la manière d'organiser le travail afin d'atteindre de meilleurs rendements et de l'intérêt du commerce pour

1. Nous ne traiterons pas ici d'autres courants de pensée, par exemple des socialistes utopiques comme Fourier qui ont développé une critique écologique des dérives de la société industrielle et capitaliste dès le début du XIXe siècle ou des intuitions de Proudhon qui avait aussi pressenti le lien entre la propriété moderne capitaliste et les dégâts environnementaux. Bien que ces penseurs aient pu avoir une pensée précoce sur ces questions, elle est bien souvent restée marginale dans leur œuvre et n'a pas été déterminante par la suite dans les politiques environnementales.

se procurer les ressources non disponibles¹.

Pour d'autres, comme Jean-Baptiste Say, qui occupe la première chaire d'économie au Collège de France en 1830 : « Les ressources naturelles sont inépuisables, car sans cela nous ne les obtiendrions pas gratuitement », ajoutant que, « ne pouvant être multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques »².

Malthus développera aussi un raisonnement sur la question, tirant le constat que la population croît plus vite que les rendements agricoles, et affirmant que sans régulation des naissances, la population se régulerait par les famines. C'est le « piège malthusien ». Cette théorie se vérifie avant le XVIIIe siècle. Mais depuis le XIXe siècle, les rendements agricoles ont crû plus vite que la population, grâce aux intrants de l'industrie chimique. Bien que les prédictions de Malthus ne se soient pas réalisées, du fait du progrès technique, la crise écologique actuelle comporte le risque non négligeable de voir les rendements agricoles s'effondrer par

l'épuisement des sols, la perturbation des cycles de l'azote, du phosphore et la hausse des températures.

C'est au travers de réflexions sur la transformation de la nature par le travail humain (l'agriculture) que les économistes classiques ont abordé la question des ressources naturelles. Mais, rares sont les penseurs qui auront insisté sur les ravages de l'industrie, avant tout perçue comme une source de progrès à l'époque.

Le tournant néoclassique

Une modification s'opère avec les néoclassiques dès la seconde moitié du XIXe siècle. Dans le sillage de **Léon Walras (1834-1910)**, ceux-ci délaissent l'agriculture et la valeur-travail pour se concentrer sur la consommation, les comportements et le bien-être individuels dans une approche micro-économique. La production se voit réduite à une combinaison de deux facteurs : le capital et le travail, dont les prix et les quantités sont déterminés par le marché.

La nature est largement absente de ces développements.

Parmi les auteurs néoclassiques, signalons néanmoins les travaux de **William Stanley Jevons (1835-1882)** à propos de l'épuisement des réserves de charbon. Jevons est surtout connu comme un pionnier de la transformation marginaliste de la théorie de la valeur³. On lui doit aussi l'observation selon laquelle une utilisation plus efficace des ressources naturelles et de l'énergie ne conduit pas à une moindre consommation, mais bien à l'accroissement de celle-ci. C'est le paradoxe de Jevons, ou « effet rebond », mis en évidence dans *The coal question* (1865).

Comme l'explique Serge Audier, « on se tromperait à croire que l'essor de l'industrialisme n'a pas suscité de précoces mises en garde sur son impact potentiellement catastrophique à cet égard. Mais force est aussi de constater que ces voix lançant l'alerte à contre-courant ont été peu entendues et que leur mémoire a été profondément enfouie »⁴. En effet, les prévisions de Jevons sur les limites à la

1. Boutillier, S. et Matagne, P. « Une histoire asynchrone de l'économie et de l'écologie, et de leurs " passeurs " », *VertigO* - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 16 Numéro 1 | mai 2016.

2. Cité dans Abdelmalki L., et Mundler, P. (2010) *Économie de l'environnement et du développement durable*. De Boeck Supérieur.

3. Audier, S. (2017), *La société écologique et ses ennemis. Pour une histoire alternative de l'émancipation*. Paris, La découverte. p.631. Jevons introduit le concept d'utilité marginale et l'idée que la valeur ne dépend pas du travail (comme chez Smith ou Marx) mais de l'utilité des biens.

4. Audier (2017) Ibid.

croissance britannique liées à la dépletion des réserves de charbon ne se sont pas réalisées du fait de l'apparition du pétrole comme nouveau combustible. Les prévisions non réalisées de Malthus et Jevons ont servi plus tard d'argument pour ne pas s'intéresser à la question de la raréfaction des ressources¹, prétextant le plus souvent que le progrès technique réglerait ces questions.

Aux origines du principe du pollueur-payeur et du marché du carbone

Il devient rapidement évident que les démonstrations néoclassiques sur les marchés autorégulateurs ne dépeignent que très partiellement le réel. En Grande-Bretagne, **Arthur Cecil Pigou (1877-1959)**, élève d'Alfred Marshall, sera le premier à analyser en détail les externalités – ou effets externes – dans son *Economics of Welfare* (Économie du bien-être) en 1920. Il explique que les activités économiques induisent des effets externes et un coût social, non pris en compte dans les prix des marchandises. L'exemple le

plus célèbre est celui de l'apiculteur et du producteur de fruits. Le premier bénéficie du pollen présent dans les fleurs tandis que le second profite du travail de pollinisation des abeilles. Les externalités sont positives. Pigou propose de tenir compte ou d'« internaliser » ces externalités par une négociation entre producteurs pour déterminer un prix que chacun serait prêt à payer pour bénéficier des avantages procurés par l'activité de l'autre².

Les externalités peuvent aussi être négatives, par exemple lorsqu'une usine rejette des polluants dans l'eau, rendant celle-ci impropre à la consommation ou pour l'irrigation. Le raisonnement de Pigou est le suivant : puisque l'usine n'inclut pas le coût de la pollution dans ses prix, elle va produire des quantités de biens non optimales – trop importantes dans ce cas³. Là encore, il est possible d'internaliser les coûts en imposant une taxe à l'usine, qui sera ensuite intégrée dans ses prix de vente. Selon Pigou, les taxes et les subventions permettent de corriger les effets externes des activités économiques.

C'est la naissance du principe pollueur-payeur.

Pigou est aussi l'un des précurseurs de l'évaluation du coût environnemental des pollutions. En 1918, à Manchester, il mène une enquête sur la pollution de l'air afin d'évaluer le coût du lavage du linge dans une ville polluée comparée à celui du même lavage dans une ville non polluée⁴. Ces raisonnements seront prémonitoires de la manière dont les économistes évalueront plus tard les coûts économiques des dégradations environnementales.

Dans les années 1960, un économiste américain, **Ronald Coase (1910-2013)**, propose une autre solution au problème à travers les droits de propriété. Si chez Pigou, l'État a un rôle à jouer pour corriger les défaillances du marché, pour Coase, son rôle se limite à garantir les droits de propriété. Dans le cas de l'apiculteur et du producteur de fruits, la proposition de l'économiste libéral est de fusionner les deux activités. Les producteurs n'auront pas besoin de négociations coûteuses pour compenser les effets externes,

car ceux-ci seront directement inclus dans les deux activités. Coase propose également la création de droits de propriété échangeables sur des marchés. Dans le cas de l'entreprise polluante le cours d'eau, on donnerait des droits à polluer à la firme, qui pourrait les revendre si elle pollue moins qu'autorisé et en acheter si elle pollue trop. Ce principe soutiendra plus tard les marchés du carbone par exemple.

L'économie de l'environnement

L'économie de l'environnement intègre la pensée néoclassique focalisée sur le marché et regroupe les analyses de l'économie du bien-être de Pigou, celle de Coase sur les droits de propriété et les coûts de transaction, mais également d'autres contributions, établies parallèlement dans d'autres champs de l'économie, notamment l'économie des ressources naturelles. **Harold Hotelling (1895-1973)** s'est intéressé à l'économie des ressources naturelles épuisables. Il émet l'idée qu'une ressource non renouvelable, à mesure de son épuisement, voit son prix s'accroître de manière

exponentielle, et que les utilisateurs de cette matière sont incités à la substituer à d'autres matières. Cette règle, dont la validité empirique n'est pas vraiment vérifiée, a conduit à renforcer l'idée de l'importance des incitations par les prix. D'autres auteurs comme **H. Scott Gordon (1924-2019)** ont proposé de nouvelles approches sur les ressources à propriété commune, notamment à propos de l'économie de la pêche avec l'idée d'y instaurer des quotas.

À la suite des travaux de Paul Samuelson (1915-2009) sur la définition des différents types de bien collectifs, l'écologue **Garrett Hardin (1915-2003)** publie un texte célèbre intitulé « The tragedy of the commons »¹ (« La tragédie des communs »). Dans ce texte, Hardin prend l'exemple d'un champ en libre accès sur un terrain communal où les éleveurs font paître leur bétail. Chaque agriculteur a intérêt, individuellement, à augmenter le nombre de bêtes qui se nourrissent sur ce champ afin d'accroître sa production et ses revenus, sachant que le prix de la nourriture d'un animal supplémentaire est nul. Problème, les autres éleveurs vont avoir le même raisonnement et l'herbe

disponible sur le champ sera rapidement épuisée. Dans son article, Hardin ne prend pas de position claire pour une gestion publique ou privée du pâturage. Rédigé en 1968, cet article est d'abord utilisé pour montrer l'inefficacité des systèmes de gestion soviétiques, mais va surtout servir à justifier l'appropriation des ressources communes par le marché, considéré comme la meilleure forme d'organisation².

L'idée sous-jacente à cette économie de l'environnement est que le marché est la meilleure forme d'organisation. Les problèmes environnementaux y sont considérés comme des défaillances du fonctionnement du marché. Ce courant a certes le mérite de se préoccuper d'environnement – une question de mesure marginale dans l'étude économique jusqu'alors –, mais elle évacue généralement la question des limites (de régénération de nos écosystèmes et en termes de ressources disponibles).

Méthodes et instruments

La plupart des instruments de l'économie environnementale

1. Spash, C., « The development of environmental thinking in economics », *Environmental Values*, Vol. 8, No. 4 (November 1999), pp. 413-435.

2. Laurent, E. et Le Cacheux, J. (2015). *Économie de l'environnement et économie écologique. Les nouveaux chemins de la prospérité*, Armand Colin, 2e édition.

3. Godard, O. (2004). « La pensée économique face à la question de l'environnement », *Cahier du laboratoire d'économétrie* n°2004-025, CNRS et Polytechnique.

4. Sandmo A. (2015), The early history of environmental economics, *Review of Environmental Economics and Policy* : 9(1) : 43-63.

1. Ce numéro ne s'attardera pas sur la définition des différents types de biens collectifs ou sur la notion de communs. Sur les communs, nous renvoyons par exemple le lecteur à l'article de Combes, J-L., Combes-Motel, P. et Schwartz, S. « Un survol de la théorie des biens communs », *Revue d'économie du développement*, vol. 24, no. 3-4, 2016, pp. 55-83.

2. Par exemple, Smith, R. T. (1981). « Resolving the tragedy of the commons by creating private property rights in wildlife ». *CATO Journal*, 1(2) : pp. 439-468.

consistent à recourir au marché pour parvenir à l'équilibre entre offre et demande, entre un minimum de dégradations environnementales et une maximisation de la production économique. Pour ce faire, il a fallu trouver des moyens de fixer une valeur monétaire à la nature¹. Les économistes ont dès lors dû passer par des « détours » pour calculer la valeur monétaire d'un environnement sain ou de l'eau potable, principalement en tentant de déterminer ce que seraient prêts à payer les individus pour un environnement non dégradé.

La **méthode des préférences révélées** tente par exemple d'estimer la valeur d'un bien de deux manières : celle dite des coûts de transport et celle des prix hédoniques. La première, aussi appelée « méthode des coûts de déplacement », consiste à estimer ce que les consommateurs payent (coûts de déplacements, temps de trajet, fréquence des visites...) pour accéder à une ressource ou à un lieu. Pour estimer la valeur monétaire d'une réserve naturelle, on demande à des automobilistes combien ils déboursent pour s'y rendre. On estime ainsi un prix d'accès et, par extension, on attribue une valeur monétaire au

« bien environnemental » qu'est la réserve naturelle. Cette méthode qui repose sur des questionnaires souffre de plusieurs biais qui peuvent conduire à sous-estimer ou surestimer ces valeurs². Généralement, seules les personnes qui visitent les sites sont interrogées, alors que d'autres ne s'y rendant pas pourraient donner une valeur différente à ce même site. Par ailleurs, on ne demande aux individus que ce qu'ils payent et pas ce qu'ils seraient prêts à payer.

La seconde méthode, celle des prix hédoniques, est souvent utilisée pour évaluer des prix immobiliers en fonction de différents critères, notamment environnementaux. En fonction de la situation d'un bien, près d'une autoroute ou d'un aéroport, on demande à d'éventuels acquéreurs combien ils seraient prêts à déboursier pour habiter à cet endroit. On compare ensuite avec des biens de même type dans des zones moins polluées et on en déduit un coût des nuisances environnementales et/ou un prix pour ne pas y être exposé. Là encore, le choix des variables choisies pour effectuer la comparaison influence fortement les résultats, rendant la méthode très imprécise. Dans les deux

cas, il s'agit d'évaluer, indirectement, la valeur de biens environnementaux par l'étude des comportements des individus.

Les tenants de l'économie de l'environnement utilisent aussi la **méthode des préférences déclarées**. Elle consiste, par des questionnaires et des enquêtes, à demander au public combien il serait prêt à payer pour des biens et services environnementaux ; ou bien quelle somme il considérerait convenable pour réparer un dommage environnemental. On parle aussi d'« évaluation contingente ». Cette méthode, inventée dans les années 1950 aux États-Unis, a fini par devenir la règle pour de nombreuses politiques publiques. Elle a été plusieurs fois déclarée valide par des tribunaux pour évaluer des dommages environnementaux, créant ainsi une forme de jurisprudence. Elle a par exemple été mise en œuvre en 1989 lors de la catastrophe de l'Exxon Valdez, un navire pétrolier ayant causé une marée noire près des côtes de l'Alaska. Après la plainte du gouvernement américain et de l'État d'Alaska, ce dernier a commandé une étude pour chiffrer les dommages de la catastrophe, recourant à la méthode d'évaluation contingente.

L'étude s'est déroulée comme suit : un échantillon de 1.000 personnes a été sélectionné pour répondre à une enquête. Les participants devaient estimer leur consentement à payer pour qu'une telle catastrophe ne se (re)produise pas. Résultat : en moyenne, les participants étaient prêts à payer 30 dollars pour éviter de telles catastrophes¹. Ce chiffre a ensuite été extrapolé à la population totale, aboutissant à la somme totale de 2,8 milliards de dollars, que les pouvoirs publics ont réclamés à la firme. De son côté, Exxon finança une contre-expertise utilisant la méthode des coûts de transport, et parvint à la conclusion d'un dommage de 5 millions de dollars, 600 fois moins que l'enquête commandée par l'État ! Finalement, Exxon déboursa 2,1 milliards de dollars après divers arrangements avec l'État d'Alaska et l'État fédéral. Cet exemple nous montre les différences auxquelles il est possible de parvenir selon les méthodes utilisées. Par la suite, cette méthode d'évaluation contingente a été utilisée pour d'autres catastrophes, comme celle de l'Erika en 1999.

Outre les méthodes des préférences révélées et déclarées,

un autre outil lié à l'approche « cout-bénéfice » est le **taux d'actualisation**. Ce taux est utilisé afin de faire des projections dans le temps. Le rapport Stern, présenté en 2006 au gouvernement britannique, s'en est par exemple servi. Il s'agit ici d'estimer combien coûteraient les mesures contre le changement climatique comparées au coût de l'inaction. Ne pas prendre de mesures contre le changement climatique immédiatement risque de provoquer des catastrophes dont le coût sera bien supérieur à celui d'une remédiation de ces problèmes aujourd'hui. Mais il demeure très difficile d'estimer précisément ces coûts futurs.

Pour ce faire, les économistes utilisent le taux d'actualisation. Schématiquement, on attribue un taux d'intérêt fictif aux dépenses environnementales futures afin d'estimer le coût que devront supporter les générations futures. Là encore, les choix faits sur les taux peuvent conduire à des résultats tout à fait différents. Des primes de risque sont également incluses dans le calcul : par exemple en estimant le coût d'une montée du niveau des océans de x centimètres ou l'extinction d'espèces animales... Là encore, les

résultats dépendront toujours fortement des hypothèses que les auteurs font sur les différents risques. Stern était parvenu à la conclusion que l'inaction coûterait quatre à cinq fois plus qu'une action immédiate. Il avait par la suite reconnu que son étude sous-estimait les coûts environnementaux futurs.

Ces mêmes méthodes – évaluation contingente et prix hédoniques – sont aussi utilisées dans d'autres champs que l'environnement, notamment dans le domaine médical et la gestion des hôpitaux, afin « de déterminer la valeur accordée par une communauté à la préservation d'une vie anonyme désignée généralement sous le nom de " vie statistique " »².

Mise en œuvre politique malgré les critiques

Ces différentes méthodes ont évidemment fait l'objet de nombreuses critiques. La première concerne les origines utilitaristes de ces évaluations. En effet, les individus n'agissent pas seulement pour satisfaire leurs intérêts personnels par des calculs cout-bénéfice, mais se conforment aussi à des injonctions morales ou éthiques. Pour

1. Pour une description plus détaillée de ces méthodes, voir Laurent & Le Cacheux, 2015, op. cit. ou Pearce, D. (2002). « An Intellectual History of Environmental Economics ». *Annual Review of Energy and the Environment*.

2. Scherrer, S., (2001), « Méthodes des coûts de transport, des prix hédoniques, d'évaluation contingente. Transfert des estimations ». *Série Méthodes n° 01-M01*, Ministère de l'Environnement (France), Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale.

1. Willinger, M., (1996), « La méthode d'évaluation contingente : de l'observation à la construction des valeurs de préservation », dans *Nature, sciences, sociétés*, 4 (1).

2. Solignac, M. (2009). « Évaluer le prix de la vie », *Regards croisés sur l'économie*, vol. 5, no. 1, pp. 50-53.

le philosophe Mark Sagoff¹, la valeur de l'environnement est essentiellement non marchande, ce qui la rend complètement incompréhensible pour la plupart des économistes.

Des questions se posent aussi sur la fiabilité des études et enquêtes visant à donner une valeur à une marée noire ou à l'utilisation de pesticides par exemple. La critique se porte ici sur le fait que les réponses données par les répondants aux enquêtes sont fortement influencées par le contexte, et que ceux-ci peuvent surévaluer ou sous-évaluer leur réponse en fonction de leur intérêt personnel, ou parce qu'ils veulent « punir » le pollueur. Derrière ces méthodes repose l'idée que les coûts économiques sont équivalents aux coûts environnementaux. Malheureusement, ces derniers sont irréversibles. Contrairement à la dette comptable, la dette environnementale ne peut s'effacer.

Cette marchandisation de l'environnement correspond aussi à une volonté de ne proposer aucune remise en cause du fonctionnement de nos économies, mais bien à renforcer une version axée sur le marché plutôt

qu'à réfléchir à d'autres modes de production plus inclusifs et respectueux des écosystèmes dans lesquels nous évoluons.

Ces méthodes, bien que souffrant de nombreuses critiques, sont largement employées. En Belgique, une étude² avait par exemple tenté, en reprenant la méthode utilisée par des chercheurs étatsuniens dans les années 1960, de calculer la valeur récréative des forêts wallonnes (autour de deux milliards d'euros) en estimant le consentement à payer des populations pour pouvoir se promener dans la forêt !

Ces méthodes d'évaluation de la valeur de la nature, dont les limites sont connues de longue date, ont pourtant été largement promues et utilisées par de grandes institutions comme l'OCDE, qui plaide pour le principe du pollueur-payeur et les instruments de l'économie de l'environnement depuis les années 1970.

Dans les années 1980, la Banque mondiale a expérimenté la méthode d'évaluation contingente (MEC) dans les pays en développement. Sa première utilisation se déroule à Haïti en 1986, à propos d'une étude sur la demande en eau en milieu rural. Plutôt

que de considérer a priori l'eau comme un bien commun ou public, la Banque mondiale préféra mesurer le consentement à payer des populations pour avoir accès à la ressource et ainsi estimer les dépenses d'une éventuelle politique publique. En 1988, l'USAID, l'agence de la coopération au développement étatsunienne, publiait un guide de mise en œuvre de la MEC pour les pays en développement. Comme l'explique Julien Milanesi : « Marquée par la même confiance dans les modes de régulation marchands que l'administration américaine, la Banque mondiale a développé l'usage de la MEC afin de rapprocher les projets d'adduction d'eau d'une certaine « vérité des prix », gage de meilleure efficacité. »³

En Europe, la diffusion de cette méthode fut plus lente et débuta sans surprise par la Grande-Bretagne. Dès la fin des années 1990, l'Union européenne, non sans certaines résistances, adopte également l'analyse cout-bénéfice et la méthode d'évaluation contingente. Le 5e programme communautaire pour l'environnement, qui régit la politique européenne de l'environnement entre 1992 et 2000 précise : « L'évaluation,

la monétarisation et les mécanismes comptables ont un rôle pivot à jouer pour atteindre l'objectif de développement durable. L'évaluation économique peut aider les agents économiques à prendre les impacts environnementaux en compte », encourageant « le développement de méthodologies d'analyse cout-bénéfice et de directives concernant les politiques et actions qui mettent en danger les ressources naturelles et l'environnement »¹. Comme le montre Boris Fronteddu dans ce numéro, les propositions du Pacte vert présentées en 2019 et 2020 semblent entériner la même logique.

En 2010, le rapport TEEB (the economics of ecosystems and biodiversity), présenté lors de la COP10 sur la biodiversité de Nagoya, reprend les mêmes conclusions selon lesquelles il faudrait donner une valeur à la nature et à la biodiversité pour empêcher sa destruction. Ici encore est entretenue l'idée que la nature pourrait être mise sur le même plan que des actifs financiers.

Marchandiser l'environnement

Comme nous venons de le voir, de nombreuses politiques environnementales mises en œuvre lors des dernières décennies sont basées sur une approche de marché et des instruments économiques. D'aucuns parlent de mise en économie de l'environnement². Pour Dominique Pestre, historien des sciences et des techniques, cette mise en économie s'est faite au travers de trois types d'instruments.

Le premier type a trait aux **compensations financières** pour les dommages causés à l'environnement. Le calcul de ces compensations a souvent reposé sur les méthodes d'évaluation des dommages évoquées plus haut. Ces compensations peuvent faire l'objet d'indemnités négociées, d'amendes ou de dédommagement par les assurances. Leur point commun : « la compensation permet de s'absoudre du dommage, de maintenir la paix sociale – et de continuer à produire »³.

Un second type d'instrument regroupe les **normes, standards, réglementations et procédures**

d'évaluation : gestion et évaluation des risques (à l'instar de la loi française sur le devoir de vigilance des multinationales – bien que sa portée soit plus large que l'environnement puisqu'elle concerne les atteintes aux droits de l'Humain), études d'impact environnemental, etc. Cette catégorie inclut aussi les réglementations contraignantes, allant des normes d'émission sur les véhicules thermiques aux interdictions de l'utilisation de certains produits (pesticides, gaz fluorés aérosols nuisibles à la couche d'ozone, mercure dans les thermomètres...). À ce jour, ces normes sont les outils les plus efficaces, malgré certaines fraudes de la part des industriels comme dans le cas du dieselgate. Les industriels tentent régulièrement d'influencer la rédaction des normes par du lobbying ou de s'y soustraire en mettant en avant leurs propres labels et codes de conduite volontaires. Ces réglementations sont devenues un véritable marché dont les grands cabinets d'audit sont les acteurs majeurs.

La troisième catégorie, celle des **instruments économiques**, inclut le **principe du pollueur-payeur, les taxes et les**

1. Sagoff, M. (2004). *Price, Principle, and the Environment*. Cambridge, Cambridge University Press, évoqué dans Milanesi, J. (2011), " Une histoire de la méthode d'évaluation contingente ", *Genèses*, vol. 84, no. 3, 2011, pp. 6-24.

2. Colson & al. (2009), « La fonction récréative de la forêt wallonne : évaluation et pistes de réflexion pour son intégration optimale dans l'aménagement intégré des massifs », dans *Forêt wallonne* n°101, juillet-août 2009.

3. Milanesi 2011, op.cit.

1. Commission européenne, COM (92)23, cité dans Milanesi, J. (2007) *La méthode d'évaluation contingente en question. Critique, requalification et illustration par la mesure de la demande en assainissement à Moshi (Tanzanie)*. Economies et finances. Université de Pau et des Pays de l'Adour.

2. Pestre, D. (2016). « La mise en économie de l'environnement comme règle. Entre théologie économique, pragmatisme et hégémonie politique », *Écologie & politique*, vol. 52, no. 1, 2016, pp. 19-44.

3. Ibid.

redevances. Leur objectif est de donner un signal-prix aux pollueurs ou aux utilisateurs des ressources afin qu'ils modifient leurs comportements. C'est le cas de la taxe carbone ou des écotaxes, sur les emballages en plastique ou les canettes en aluminium. On augmente par exemple le prix de l'essence à la pompe pour décourager l'automobiliste de trop consommer. Autre idée : en augmentant les coûts de production pour les entreprises qui polluent, les économistes de l'environnement font le pari théorique que la demande diminuera ou que les entreprises seront incitées à mettre en œuvre des changements technologiques pour réduire leurs pollutions. Dans les faits, les entreprises ne se comportent pas de la sorte. Et il n'existe pas de solution technologique environnementalement efficace pour tous types de productions. Ces instruments fiscaux s'inscrivent dans la lignée des travaux de Pigou. Ils visent uniquement à remédier aux défaillances du marché. Leur mise en place repose sur l'idée implicite que les problèmes environnementaux peuvent se régler en incluant des taxes aux prix du marché. Selon les tenants de l'économie de l'environnement, le marché atteint alors le « niveau de pollution optimal », c'est-à-dire

permettant la viabilité économique de l'activité¹.

Dominique Pestre évoque aussi la « technique de la bulle », qui consiste à compenser les émissions d'un site de production à un autre. L'entreprise pollue un peu trop d'un côté et compense en polluant un peu moins de l'autre. On se rapproche ici des marchés des droits à polluer mis en place au niveau européen à partir de 2005. Environ 11.000 entreprises ont reçu des droits à émettre du carbone jusqu'en 2012. Les entreprises faiblement émettrices de CO₂ peuvent revendre ces droits, et celles polluant plus peuvent en acheter. Problème, le coût de la tonne de carbone est demeuré bien trop bas depuis la mise en place de ce système pour provoquer les changements de comportement suffisants de la part des entreprises.

Fin 2020, Artur Runge-Metzger, directeur du département de l'action climatique de la Commission européenne, a proposé de délivrer des certificats aux agriculteurs et sylviculteurs pour comptabiliser la quantité de carbone absorbée par les sols et la végétation². Selon ce principe, chaque arbre se trouvant sur une propriété agricole pourra faire l'objet d'un certificat. À terme,

ces certificats pourront être échangés au sein du système communautaire d'échange de quotas d'émission. Une cimenterie ou un producteur de pétrole pourra ainsi acquérir des droits à polluer, et éviter des sanctions financières pour avoir émis trop de carbone dans l'atmosphère.

Ce système de comptabilité du carbone absorbé est également indispensable pour permettre à l'UE d'atteindre son objectif de « neutralité carbone », au moins dans les discours. En estimant ce que la végétation absorbe, l'UE pourra « compenser » les gaz à effet de serre émis par ailleurs et se déclarer neutre en carbone.

Ces outils économiques de politique environnementale sont déjà à l'œuvre depuis au moins deux décennies, et n'ont pour l'heure fourni aucun résultat tangible. Pire, les émissions de gaz à effet de serre et la dégradation de l'environnement n'ont cessé de s'amplifier. En fait, l'intérêt de ces mesures demeure bien plus théorique que pratique. Les économistes de l'environnement s'obstinent à penser que les seules incitations financières vont modifier les comportements des entreprises et des agents économiques. Ceci relève au minimum de la naïveté, au pire de l'obsession idéologique.

Concrètement, la taxe carbone, aveuglément imposée à l'ensemble de la population sans considérations sociales, a été l'étincelle du mouvement des gilets jaunes en France. La mise en place évoquée d'une telle taxe sur les billets d'avion n'aura que peu de conséquences sur les habitudes de la minorité aisée qui compte pour l'essentiel des voyages effectués en avion¹.

De son côté, le système de titre carbone échangeable n'a pas permis de réduire les émissions de CO₂. Tout au plus a-t-il permis à des entreprises de verdir leur image en achetant des quotas de droit à polluer ou a-t-il incité des entreprises à délocaliser ou à sous-traiter leurs activités dans des pays moins regardants, dans un contexte de libre-échange et de libre circulation des capitaux.

Mise en économie de l'environnement

Au regard du tableau dressé concernant l'évolution de la pensée, des méthodes d'évaluation économique, ainsi que des politiques mises en œuvre, une

question demeure : comment et pourquoi ces méthodes ont-elles été finalement adoptées par les autorités politiques ? Des travaux d'historiens apportent des éclaircissements sur les choix opérés en matière d'analyse coût-bénéfice dans les politiques publiques².

Dès le XIXe siècle, les politiques « environnementales » ont veillé à ne pas contraindre l'économie. Cette centralité de l'économie dans la politique environnementale s'est en fait accélérée dans la seconde moitié du XXe siècle avec un recours de plus en plus fréquent aux économistes pour traiter la problématique. Plus récemment, la protection de l'environnement est même présentée comme un levier de la croissance verte, par la technologie, notamment dans les politiques européennes et le discours des multinationales. Dans les 28 pages du plan d'action sur l'économie circulaire de l'UE, présentée début 2020, les termes « numérique » et « numérisation » apparaissent 16 fois, toujours pour expliquer que la numérisation va permettre de mieux gérer les ressources, sans évoquer

à aucun moment que cette numérisation est déjà responsable de plus de 3% des émissions de gaz à effets de serre et que sa croissance risque de rendre l'industrie numérique encore plus néfaste pour l'environnement que le transport automobile au cours de la prochaine décennie.

Pour Soraya Boudia, la mise en économie – ou l'économicisation – de l'environnement s'est développée par la conjonction de plusieurs logiques au cours de l'histoire³. Elle n'est pas simplement le fait du néolibéralisme depuis les années 1980, bien que ce dernier ait joué un rôle non négligeable, mais a des origines plus lointaines.

Dans un premier temps, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la convocation de l'économie pour résoudre des conflits environnementaux est liée à une volonté d'instaurer de la rationalité⁴ par des méthodes quantitatives, appuyées par les idées néoclassiques. À ce moment, les sociétés occidentales ont confiance dans les méthodes quantitatives et leur capacité à définir les politiques publiques.

1. Beder, S. (2011) « Environmental economics and ecological economics : the contribution of interdisciplinarity to understanding, influence and effectiveness », *Environmental conservation*, 140-150.

2. Euractiv.com, « Official : EU taking first steps to bring forestry into carbon market », 22 octobre 2020.

1. Novethic.com, « Seule 1% de la population mondiale est responsable de la moitié des émissions de l'aviation », 1^{er} dec. 2020.

2. Boudia, S. « 7. Gouverner par les instruments économiques. La trajectoire de l'analyse coût-bénéfice dans l'action publique », dans Pestre, D. (2014). *Le gouvernement des technosciences. Gouverner le progrès et ses dégâts depuis 1945*. Paris, La Découverte, pp. 231-259.

3. Boudia, S. « Des instruments pour mettre en économie l'environnement. L'économicisation par approximation et occultation », *Écologie & politique*, vol. 52, no. 1, 2016, pp. 45-61.

4. Nous parlons ici de « rationalité » au sens de l'économie dominante, c'est-à-dire une rationalité essentiellement basée sur la maximisation sous contrainte budgétaire, qui vise à minimiser les coûts et maximiser les profits.

L'analyse cout-bénéfice est invoquée dès 1902 aux États-Unis. Il est demandé aux administrations de justifier les grands travaux par leurs bénéfices pour les activités économiques. C'est le cas pour les politiques de l'eau (River Harbor Act, Flood Control Act). Ce principe est réaffirmé dans le New Deal de Roosevelt en 1936. L'évaluation économique des politiques – notamment liée à l'environnement – fait son irruption au début du XXe siècle, mais ne se généralise pas immédiatement. Chaque administration ou agence fédérale reste libre d'utiliser ses propres méthodes. Celles-ci seront rediscutées après la Seconde Guerre mondiale afin de les harmoniser. L'université de Harvard, celle de Chicago, l'organisation Resources for the future (RFF)¹ et la RAND Corporation² travaillent chacune de leur côté sur ces sujets. Les conclusions qui ressortent de leurs travaux appuient l'idée que l'eau doit être considérée comme un bien marchand. La plupart des économistes impliqués se réclament de l'héritage de Pigou et

sont d'ardents promoteurs du marché. Leur influence sera considérable dans l'instauration d'outils économiques définissant les politiques publiques.

Cette recherche de rationalité dans les décisions publiques va se traduire par un recours croissant aux méthodes de gestion des entreprises privées par l'État. L'idée sous-jacente est de « fonder scientifiquement la prise de décision et optimiser aussi bien les investissements financiers que les comportements sociaux et politiques »³. Les décisions sont ainsi dépolitisées, car ne relevant que des « experts ». Il n'est donc plus nécessaire d'en débattre. Là encore, la RAND Corporation est à la manœuvre. Ses économistes s'attachent à rationaliser les dépenses de l'armée et imposent le management des budgets par projet, au travers du *Planning-programming-budgeting System* (PPBS) qui s'impose dans les années 1960. Chaque dépense peut ainsi être analysée séparément et faire l'objet d'une analyse cout-bénéfice.

Nous sommes en pleine guerre froide et l'enjeu de la démonstration de la supériorité du capitalisme sur la planification socialiste est un enjeu majeur. Robert Mc Namara⁴, le secrétaire à la Défense du président Kennedy, prend pour adjoint Charles Hitch, chef du département d'économie de la RAND. Les deux hommes ont une vision assez similaire de ce qu'est une « gestion rationnelle ». À ce moment, il ne s'agit pas encore de privatiser les services publics, mais bien de leur imposer une gestion basée sur l'optimisation des ressources. L'idée d'une gestion de l'État sur le modèle privé s'impose alors comme un impératif, peu à peu appliqué à d'autres domaines comme la santé, l'éducation, les questions sociales puis à l'ensemble des politiques publiques. Cette idée ne tarde pas à s'étendre à l'OCDE et au reste des pays industrialisés. Tandis que le monde s'imprègne de la gestion publique par l'analyse cout-bénéfice, le PPBS est vivement critiqué aux États-Unis, notamment après la débâcle américaine au Viet Nam. Le

1. RFF est un *think tank* fondé à la demande du président Truman et initialement financée par la fondation Ford, dont le but est d'analyser l'approvisionnement du pays en ressources naturelles. La plupart des chercheurs de la RFF sont des économistes dont les travaux seront influents dans la conception des politiques environnementales et l'évaluation économique des ressources naturelles.

2. La RAND Corporation est un *think tank* fondé par des membres d'agences fédérales américaines (War department, Air Force, bureau de recherche et développement) et des industriels (Douglas Aircraft Company), le tout financé par la Ford Foundation. Son but est de lier recherche opérationnelle et recherche fondamentale et d'influer sur la définition des politiques publiques. Elle emploiera pas moins de 32 prix Nobel, principalement en économie (Arrow, Nash) et en physique et de nombreuses personnalités politiques ou du monde des affaires, y compris européennes.

3. Boudia, 2016, op. cit.

4. Pendant la Seconde Guerre mondiale, Mc Namara avait été embauché par Ford pour renforcer sa gestion en temps de guerre, et avait mis en œuvre les techniques d'Alfred Sloan chez General Motors. Sloan est connu pour la mise en place d'une gestion où chaque division de l'entreprise est jugée par sa rentabilité au regard du capital investi.

PPBS est finalement abandonné en 1971 aux États-Unis. Cet abandon ne signifie nullement la fin de l'analyse économique dans les politiques publiques.

Dans un troisième temps, la mise en économie de l'environnement va être parachevée avec l'avènement du néolibéralisme. Soraya Boudia, historienne et sociologue des sciences, évoque une « offensive conservatrice qui cherche à faire du marché le seul horizon politique de manière à étouffer toute alternative au capitalisme »¹. Le contexte des années 1970 est marqué par la montée de mouvements de contestation environnementalistes, avec la création d'ONG comme Greenpeace ou Friend of the Earth, mais aussi par la publication du rapport Meadows – *The limits to growth*. La prise de conscience que la pollution cause des effets irréversibles, que certaines ressources pourraient venir à manquer ou encore que les décisions technoscientifiques ne font l'objet d'aucun débat démocratique, progresse dans la société. Comme conséquence, de nouvelles législations environnementales sont promulguées : *National Environment Policy Act, Clean Air Act, Clean Water Act, etc.* L'agence de protection

de l'environnement (EPA) est créée aux États-Unis en 1970.

La contre-offensive des milieux industriels ne tarde pas, appuyée par des *think tanks* comme la Commission trilatérale ou l'Heritage Foundation². Leur critique porte sur les politiques publiques – notamment environnementales – qui pénalisent l'économie et l'emploi alors que les Trente Glorieuses se terminent et que la croissance ralentit inexorablement. Le lobbying est intense et les affirmations scientifiques illustrant les dégâts environnementaux de l'économie sont vivement combattues par ces mêmes milieux industriels, notamment par le financement d'études contradictoires. Parallèlement, les opposants aux nouvelles politiques environnementales réclament, avec succès, que ces législations fassent l'objet d'évaluations incluant des analyses cout-bénéfice. L'idée sous-jacente est de contraindre les promoteurs des politiques environnementales à prouver que leurs propositions ne nuisent pas à l'économie – et accessoirement aux intérêts des industriels. L'EPA va dès lors consacrer de plus en plus de moyens à l'analyse économique, pour justifier du bien-fondé de ses propositions et ainsi contribuer à légitimer

l'analyse économique des politiques environnementales.

Paradoxalement, de nombreux partisans de la protection de l'environnement vont devenir les promoteurs des solutions de marché, dont les méthodes demeurent imparfaites et souffrent pourtant de nombreuses critiques. Cet état de fait est toujours à l'œuvre de nos jours dans le discours de certaines agences environnementales et ONG. L'administration Carter va encourager ces pratiques en réclamant la preuve que les politiques environnementales ne sont pas nuisibles à l'économie, ce que renforcera encore Reagan dès son accession au pouvoir. Les politiques environnementales, mais c'est le cas pour de nombreuses politiques publiques, se sont vu imposer une exigence d'efficacité économique et gestionnaire par l'obligation de mesure permanente des coûts et des bénéfices engendrés. Avec les résultats que nous connaissons...

1. Boudia, 2016, op.cit.

2. Boudia, 2016, ibid.

Romain Gelin
Gresea

Économie écologique : un nouveau paradigme économique ?

Les politiques économiques à visée environnementale actuellement à l'œuvre s'inspirent pour beaucoup de l'économie de l'environnement et reposent le plus souvent sur des mécanismes de marché. Depuis les années 1980, un courant que l'on pourrait qualifier d'hétérodoxe s'est développé : l'économie écologique. Nous allons tenter d'en présenter les points d'intérêt et de comprendre en quoi ce courant de pensée est susceptible d'offrir une alternative à la pensée économique dominante.

Économie écologique : un nouveau paradigme économique ?

Romain Gelin Gresea

L'économie écologique (EE) ou socioéconomie écologique s'est construite en opposition à l'économie de l'environnement. Les précurseurs de ce courant de pensée partent du constat de l'incapacité de la science économique à répondre aux problèmes environnementaux, principalement parce qu'elle ne tient pas compte des limites des écosystèmes. Mais cette incapacité a aussi des causes plus profondes liées aux méthodes et à la philosophie propres aux économistes de l'environnement et aux tenants de la marchandisation de la nature¹.

À l'opposé, les économistes écologiques ont tenté de construire un champ de recherche transdisciplinaire, avec l'idée de faire tomber les frontières entre sciences sociales et sciences de la nature.

Aux origines de l'économie écologique

Si le champ de l'EE se constitue à la fin des années 1980, on retrouve ses origines dans les années 1960, notamment avec les réflexions de Rachel Carson² sur l'impact des pesticides, celles de Kenneth Boulding³ et son vaisseau spatial Terre, mais également dans les craintes liées aux dangers du nucléaire et plus largement avec la prise de conscience de l'étendue des pollutions d'origine humaine. Le début des années 1970 est marqué par plusieurs publications comme l'étude de Nicholas Georgescu-Roegen sur les flux d'énergie et de matériaux⁴, mais aussi par le rapport Meadows (1972), *The limits to Growth*, commandité par le Club de Rome. La première conférence de l'ONU sur l'environnement se tient en 1972 et débouche sur la Déclaration de Stockholm. Les deux chocs pétroliers des années 1970 vont également induire un questionnement autour de l'énergie.

1. Gelin, R., « L'environnement encastré dans le marché », *Gresea échos* N°105, pp.9-19.

2. Carson, R. (1962), « Silent Spring ».

3. Boulding, K. (1966), « The Economics of the Coming Spaceship Earth ».

4. Georgescu-Roegen, N. (1971), « The entropy law and the economic process ».

Au cours de cette même décennie, les économistes de l'environnement lancent leur revue, le *Journal of Environmental Economics and Management* en 1974 et l'association des économistes de l'environnement et des ressources (AERE) est fondée en 1979¹. Ceux-ci participent à remettre au goût du jour l'idée que croissance économique et protection de l'environnement peuvent coïncider, à la grande satisfaction des industriels.

Au début des années 1980, le néolibéralisme (Thatcher, Reagan) s'impose. L'environnement disparaît peu à peu de l'agenda politique. Dans le même temps, l'économie de l'environnement devient de plus en plus conservatrice et exclusive des critiques économiques radicales². Des économistes concernés par les questions environnementales, mais ne se réclamant pas de la théorie néoclassique vont se rapprocher des penseurs de l'écologie et progressivement constituer un champ distinct de l'économie de l'environnement et des ressources : l'économie écologique.

Les économistes écologiques créent l'ISEE (International Society of Ecological Economics) en 1988. Le premier numéro de la revue *Ecological Economics* paraît en 1989, deux ans après le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU et trois ans avant la conférence de Rio sur l'environnement. Nous sommes dans ce que Dunlap³ nomme la « seconde vague » de l'environnementalisme, à la fin des années 1980, liée aux préoccupations autour de la couche d'ozone, du réchauffement climatique et de l'extinction massive d'espèces animales.

1. Røpke, I. (2005), « Trends in the development of ecological economics from the late 1980s to the early 2000s », in *Ecological Economics* 55, pp. 262-290.

2. Spash, C. (2013), « The shallow or the deep ecological economics movement? », in *Ecological Economics* Volume 93, September 2013, pp. 351-362.

3. Dunlap, R. (1997). « The evolution of environmental sociology: A brief history and assessment of the American experience ». in Redclift, M. & Woodgate, G (Eds.), *The international handbook of environmental sociology* (pp. 21-39). Northampton, MA: Edward E., cité dans Foster, J. B. (2002). *Environmental Sociology and the Environmental Revolution: A 25th Anniversary Assessment. Organization & Environment*, 15(1), 55-58

4. Røpke (2005), op.cit.

La première conférence de l'ISEE s'est tenue en 1990 avec près de 350 participants. La seconde en accueillera 450. L'ESEE, le pendant européen de l'ISEE, organise sa première conférence en 1996. Durant les années 1990, de nombreuses recherches transdisciplinaires sont financées et l'économie écologique connaît un premier essor, mais l'intérêt retombe à la fin de la décennie 1990, l'environnement se trouvant à nouveau relégué au second plan avec la montée des conservatismes et les préoccupations liées à l'immigration et au terrorisme⁴.

Dès le départ, l'ISEE compte dans ses rangs des chercheurs de différentes disciplines : écologie, économie, physique, ingénieurs travaillant sur l'énergie ou la théorie générale des systèmes, etc. Le point commun de ces chercheurs est la vision partagée qu'économie et systèmes écologiques sont intimement liés. Du côté des économistes, on retrouve des socioéconomistes, des marxistes, des économistes des institutions, qui vont avoir une influence certaine sur l'économie écologique, mais aussi des keynésiens et des néoclassiques. Certains économistes « mainstream », issus de l'économie de l'environnement et des ressources vont également participer aux conférences de l'ISEE et publier dans la revue *Ecological Economics*.

Prendre en compte les sciences de la nature

L'EE couvre à peu près tous les sujets en lien avec l'environnement, si bien qu'il serait difficile

d'en faire la synthèse. Nous pouvons cependant souligner quelques points d'intérêt récurrents.

L'approche transdisciplinaire est centrale dans l'EE. Globalement, les économistes écologiques favorisent les approches systémiques et accordent une attention similaire aux sciences de la nature (sciences de la vie, de la terre et de la matière) et aux sciences sociales. Pour la grande majorité d'entre eux, l'« efficacité » des systèmes économiques ne se mesure pas par des analyses cout-bénéfice, mais bien par leur capacité à perdurer de manière soutenable économiquement, écologiquement et socialement.

Là où les économistes raisonnent le plus souvent en termes de prix et de quantités de marchandises, les économistes écologiques pensent leur discipline au travers des flux de matières et d'énergie. Pour ces derniers, les **activités humaines sont perçues comme des processus naturels**, c'est-à-dire comme un ensemble de processus chimiques, physiques, biologiques¹. L'économie se voit ainsi considérée comme un sous-système encadré dans des systèmes plus larges que sont les sociétés et la biosphère (voir figure 1).

Les lois physiques, notamment les principes de la **thermodynamique**, sont des éléments d'attention pour l'EE. La pensée néoclassique s'était fortement inspirée du modèle mécaniste de la physique newtonienne² à la fin du XIXe siècle, notamment de son formalisme mathématique, pour aboutir à sa théorie de l'équilibre général. Dans cette théorie, toutes les actions sont

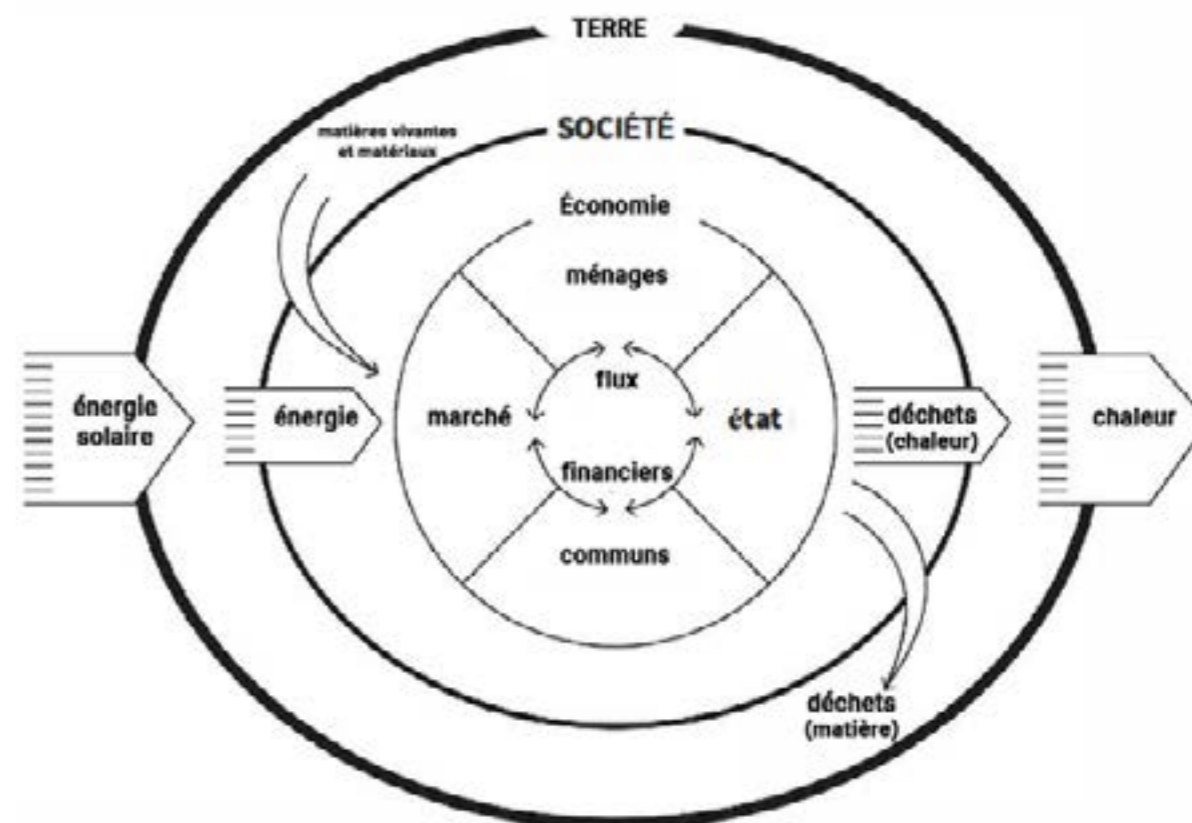
prévisibles (les comportements sont rationnels), réversibles et les facteurs de production (capital, travail) peuvent se substituer entre eux.

Mais les connaissances acquises en sciences de la nature viennent balayer ces hypothèses. De nombreux phénomènes naturels sont imprévisibles. Le changement climatique, les cyclones ou les tsunamis nous le démontrent à l'envi. La physique démontre par ailleurs que certains processus sont irréversibles, notamment celui de la dégradation de l'énergie et de la matière. C'est ce que montre le second principe de la thermodynamique, aussi appelé loi d'entropie, qui « stipule que toute transformation énergétique s'accompagne d'une dégradation de l'énergie. L'énergie n'est jamais détruite (conservation quantitative), mais change de forme (dissipation qualitative) /.../ L'énergie se dissipe jusqu'à se transformer en chaleur – qui, étant la forme la plus dégradée de l'énergie, ne peut plus subir de transformation – et devient si diffuse qu'elle ne peut plus être utilisée par l'homme. Dans ces conditions, s'il est possible de transformer tout le travail en chaleur, il est impossible de transformer complètement de la chaleur en travail. Le principe d'entropie décrit donc une dissymétrie et une irréversibilité physique fondamentale. »³

Le rôle de l'énergie, des matières premières, les principes de la thermodynamique et l'irréversibilité des processus associés⁴ conduisent les économistes écologiques à la conclusion que la croissance économique ne pourra se perpétuer indéfiniment, et qu'une réforme de l'économie est inéluctable.

Figure 1 – L'économie en Donut.

Source: *L'économie intégrée*. Tiré de Kate Raworth (2017), *Doughnut Economics: Seven Ways to Think Like a 21st-Century Economist*.



De même, un autre écueil des théories néoclassiques est celui de la **substituabilité des facteurs**. Pour les économistes néoclassiques, « lorsqu'une ressource non renouvelable essentielle s'épuise, son prix de marché augmente, forçant les entrepreneurs à chercher des substituts moins chers »¹. L'épuisement des ressources naturelles, dans ce raisonnement, n'est donc pas un problème puisqu'on peut toujours les remplacer par du capital physique (machines) ou humain (force de travail, savoir scientifique et technologique). En allant au bout de cette logique, nous pourrions remplacer le pétrole des voitures ou l'électricité de nos maisons par de la connaissance scientifique... Il peut donc y avoir de la croissance sans énergie dans la théorie économique orthodoxe, bien que cela aille à rebours des lois de la physique !

L'étude des interactions entre système économique et écosystèmes est donc centrale pour l'EE, permettant la mise en avant de concepts tels que la résilience – la capacité des systèmes à absorber des chocs sans se désorganiser – et insistant sur l'importance de la biodiversité. Là encore, nous sommes dans une démarche radicalement opposée à celle de l'économie dominante. Celle-ci a tendance à ignorer tout ce qui sort des relations monétaires, de consommation et de production, et raisonne le plus souvent *ceteris paribus* – toutes choses égales par ailleurs – comme si l'économie était un système clos, indépendant du reste du monde extérieur. Dans ce raisonnement, les flux entrants et sortants d'énergie et de matière sont littéralement absents. L'écologue Howard Odum avait déjà montré au

1. Ibid.

2. Nadeau, R. (2015), « The unfinished journey of ecological economics », in *Ecological Economics* 109 (2015) 101-108.

3. Vivien F. D. (1994) *Économie et écologie*, La découverte., cité dans Dannequin F. & Diemer A., « La place de la biologie et de la thermodynamique dans la théorie contemporaine : l'œuvre scientifique de Nicholas Georgescu-Roegen », Colloque de l'Association André Gide, les 26 et 27 septembre 1999, Paris, (p 1 – 8).

4. Par exemple : du pétrole brûlé pour faire fonctionner un moteur ne pourra jamais redevenir du pétrole, son changement d'état, d'hydrocarbure à gaz à effet de serre ou chaleur, est dit irréversible. Globalement, la seconde loi de la thermodynamique explique que l'énergie change d'état en passant d'une forme utile (de faible entropie – comme le gaz ou le pétrole) à une forme moins utile (de forte entropie – comme de la chaleur ou du CO₂) dont l'énergie ne sera pas récupérable intégralement.

1. Dasgupta, P. et Heal, G., « The Optimal Depletion of Exhaustible Resources », in *The Review of Economic Studies*, Vol. 41, Symposium on the Economics of Exhaustible Resources (1974), pp. 3-28, cité dans Possoz, L. « Physique versus économie » (2014), disponible sur le site queffutur.org.

début des années 1970 que les flux de capitaux pouvaient s'apparenter à des flux d'énergie et avaient donc un impact sur l'environnement. La proposition néoclassique selon laquelle les marchés sont des systèmes fermés n'a par conséquent aucun sens, ni scientifique ni écologique¹.

Les notions d'interdépendance, de rétroaction ou de coévolution – empruntées aux sciences de la nature – font partie de la boîte à outils de l'économie écologique. Là encore, nous sommes à l'opposé de la fable de l'économie néoclassique qui considère que les marchés s'autorégulent et atteignent automatiquement l'équilibre, par le jeu de la main invisible. L'un des apports des sciences de la nature est justement d'avoir montré que les écosystèmes ne sont jamais stables², qu'ils changent en permanence et se maintiennent dans un état hors d'équilibre grâce à de complexes boucles de rétroaction. Cette perception du fonctionnement de l'économie, « en silo », par la théorie dominante est un des éléments permettant de comprendre pourquoi la majorité des économistes se retrouve le plus souvent désarmés pour comprendre les relations entre les sociétés et la nature.

Parmi les thématiques centrales de l'EE, les questions liées à l'**énergie** (qualité de l'énergie, taux de retour énergétique...) tiennent une place importante, de même que celles liées au **système de production alimentaire**. Le **rejet de la croissance pour elle-même et de la fixation des prix et de la valeur par le seul marché** sont des idées largement partagées.

Prendre en compte les enjeux sociétaux

L'approche transdisciplinaire adoptée par l'EE ne se limite pas aux apports des sciences de la nature, mais intègre aussi les autres sciences sociales. La notion de justice environnementale qui apparaît aux États-Unis à la fin des années 1980 en est une illustration. Il s'agit au départ de réfléchir sur l'existence d'un possible « racisme environnemental », partant du constat que les populations défavorisées, et certains groupes ethniques se trouvent généralement les plus exposés aux pollutions. Cet état de fait est toujours d'actualité dans de nombreuses villes européennes³.

D'autres s'intéressent plus particulièrement aux **échanges écologiquement inégaux** sur la base des travaux de Frederick Soddy notamment⁴. Le phénomène se caractérise par une spécialisation des pays du Sud dans l'extraction et l'exportation de matières premières (mines, hydrocarbure, agriculture intensive...) avec toutes les conséquences environnementales associées. Un autre axe de recherche est celui de la **dette écologique**⁵, qui renvoie au passif environnemental dont ont hérité les pays anciennement colonisés.

Les tenants de l'EE s'intéressent également aux enseignements de la sociologie, notamment avec l'idée que les comportements des individus sont aussi induits par les **structures sociales**, ou que le changement social se caractérise par le conflit, donc qu'il existe des **relations de pouvoir** et des intérêts antagonistes. Nous ne sommes pas dans la

1. Nadeau (2015) op.cit.

2. C'est notamment l'un des prolongements des travaux d'Ilya Prigogine, prix Nobel de chimie en 1977, pour ses travaux sur les structures dissipatives. Lire aussi : Lefèvre, V., « Faut-il postuler un ordre écologique pour expliquer la persistance des écosystèmes ? » in Jean-Claude Serge Levy & Salomon Ofman (dir.) *L'avenir de la complexité et du désordre*, 2018.

3. Legrand, M. (2018). « Sommes-nous tous égaux face à la pollution de l'air ? », *Alter Echos* n°464.

4. Daly, H. «The economic thought of Frederick Soddy», *History of Political Economy*, vol. 12, n° 4, 1980, p. 469-488.

5. Lire par exemple : Schmitt, B. « Exploitation des ressources naturelles et échange écologique inégal : une approche globale de la dette écologique », *VertigO* - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 26 | septembre 2016 ou encore Martinez-Alier, J. (2011). « Justice environnementale et décroissance économique : l'alliance de deux mouvements ». *Écologie & politique*, 41(1), 125-141.

fiction de l'économie néoclassique où les individus sont identiques et uniquement motivés par l'optimisation de leur bien-être personnel. Par extension, les questions de la prise de décision collective et de la démocratie participative sont des sujets d'intérêt en EE. De la même manière, une autre idée partagée est celle d'une nécessaire **redistribution** des richesses entre individus et générations.

La mesure des services rendus par les écosystèmes et les **indicateurs économiques alternatifs** incluant des variables sociales ou environnementales font aussi partie des préoccupations de l'EE. Là encore, bien que certains de ces aspects soient aussi étudiés par l'économie de l'environnement, l'EE se démarque en reconnaissant que **certaines valeurs sont incommensurables**, c'est-à-dire qu'on ne peut raisonnablement les mesurer (l'eau, l'air...) ni prioriser un mode d'évaluation plutôt qu'un autre, ce que les économistes classiques rejettent généralement en insistant sur la seule évaluation monétaire. L'économie écologique met en avant le **pluralisme des valeurs** (éthiques, spirituelles, sociales, économiques...) et s'interroge sur la possibilité de recourir à des formes de délibérations collectives pour déterminer socialement ces valeurs¹.

Røpke expose d'autres lignes de fractures avec l'économie de l'environnement². Par exemple, les économistes écologiques sont généralement plus critiques à propos du rôle nécessairement positif de la croissance, de la technologie, ou des échanges internationaux. Ils ne pensent pas non plus que le bien-être puisse simplement se mesurer en PIB/habitant ou en pouvoir d'achat monétaire.

Un champ traversé de divers courants

Nous avons esquissé les contours de l'économie écologique en donnant quelques éléments sur sa constitution en tant que champ de recherche, et en mettant en lumière certains des sujets centraux qui la traversent. Mais malgré les points communs qui peuvent unir les économistes écologiques, des tensions demeurent, tant sur le rapport à l'économie néoclassique que sur les méthodes de l'EE et les objectifs qu'elle doit se fixer.

Un premier point de divergence entre les tenants de l'EE concerne le rapport à l'**économie néoclassique**. Nous avons vu qu'à l'origine, l'EE avait voulu se démarquer de l'économie de l'environnement, mais cette démarcation n'est pas toujours aussi claire qu'elle y paraît, ce qui peut être à l'origine de confusions et de controverses.

Pour beaucoup, surtout aux États-Unis, il n'y a pas de différence entre économie écologique et économie de l'environnement et des ressources. La situation peut se présenter un peu différemment en Europe où il n'a jamais vraiment existé d'école de l'économie de l'environnement à proprement parler.

Les économistes se revendiquant de l'EE aux États-Unis ont le plus souvent cherché à faire entrer les principes de l'écologie dans les modèles économiques existants³ plutôt qu'à opérer un réel changement de paradigme et à tenter de faire de l'économie « autrement ». Certains auteurs américains, à l'instar de David Pearce, considèrent même l'économie écologique comme une sous-branche de l'économie de l'environnement. En Europe, le profil des économistes ayant rejoint l'EE est plus celui de socioéconomistes

1. Zografos, C., « Value deliberation in ecological economics » (2015), in J Martinez-Alier, J. & RM (eds), *Handbook of Ecological Economics*. Edward Elgar Publishing Ltd, Cheltenham, pp. 74-99.

2. Røpke (2005), op.cit.

3. Spash, C., (1999), « The development of environmental thinking in economics », in *Environment values* 8, 413-435.

ou en tout cas de chercheurs déjà critiques vis-à-vis de la théorie dominante et préférant se placer dans une perspective plus sociale avec notamment un intérêt marqué sur les inégalités.

La volonté initiale de pluralisme affichée par l'EE est une autre cause de cette controverse. Au départ, l'idée de faire venir des chercheurs de toutes les disciplines a rimé avec la possibilité pour quiconque se déclarant intéressé par le sujet d'y adhérer, y compris des économistes néoclassiques. Comme l'explique Clive Spash¹, ce pluralisme a conduit à ne pas éliminer certaines théories néoclassiques néfastes à la compréhension du problème. Derrière ces querelles pour savoir qui peut se prévaloir de représenter l'EE se cache aussi l'enjeu de la capture d'un concept qui est devenu de plus en plus populaire au fil du temps.

Ces différentes approches et positionnements ont conduit certains auteurs à proposer une typologie des chercheurs de l'EE. Clive Spash² voit trois courants se dégager : les nouveaux pragmatistes environnementaux, les nouveaux économistes des ressources et les économistes socioécologistes.

Spash décrit les **nouveaux pragmatistes environnementaux** comme se concentrant « sur la promotion de méthodes et de concepts parce qu'ils sont jugés efficaces dans les conditions politiques et les institutions économiques actuelles (c'est-à-dire celles du capitalisme néolibéral). Ces pragmatistes veulent vendre leur message environnemental sous une forme commercialisable acceptable par les élites politiques, commerciales et de la finance, et ce faisant, ils adhèrent à la méthodologie et à l'idéologie de la marchandisation, de la quantification et de la tarification de la nature »³. Ce courant travaille sur l'évaluation – souvent monétaire

1. Spash (2013), op.cit.

2. Spash, C. (2020), « A tale of three paradigms : realising the revolutionary potential of ecological economics », in *Ecological Economics* 169.

3. Spash (2013), op.cit.

Quelques auteurs importants

Nous allons présenter succinctement quelques auteurs¹ marquants pour l'économie écologique, parce qu'ils ont inspiré ce champ de recherche ou parce qu'ils en ont été à l'origine. Ceci nous permettra aussi de mettre en lumière les différentes approches et centres d'intérêt qui peuvent coexister dans l'EE.

Kenneth Boulding est souvent mentionné comme l'un des pionniers de l'économie écologique. Il préside l'association américaine d'économie en 1968, deux ans après la publication de son ouvrage : *The Economics of the Coming Spaceship Earth* (L'économie du futur vaisseau spatial Terre), dans lequel il compare l'« économie des cow-boys », qui

ne tient pas compte de la rareté des ressources à l'« économie du vaisseau spatial Terre », consciente de la finitude des ressources disponibles et de sa capacité limitée d'absorption des déchets. On lui doit la célèbre citation : « Celui qui croit qu'une croissance exponentielle peut continuer indéfiniment dans un monde fini est soit un fou, soit un économiste ».

Nicholas Georgescu-Roegen est mathématicien et économiste ; l'un des premiers à tenter d'intégrer les apports de la physique à l'économie en y appliquant les principes de la thermodynamique. Protégé de Schumpeter, il ouvre la voie à l'idée que la croissance est impossible à long terme étant donné la dégradation de l'énergie et de la matière dans des formes plus dispersées, voire inutilisables (entropie), mais aussi du fait de la croissance de la population

1. Parmi les auteurs importants en EE, on pourra citer Karl William Kapp, un économiste qui a travaillé sur les coûts socio-environnementaux et le principe de précaution ou Robert Ayres qui a travaillé sur l'application de la thermodynamique à l'économie. Parmi les auteurs plus récents, on peut citer Giorgio Kallis, Clive Spash, Tim Jackson ou encore Jason Hickel.

– des services écosystémiques, avance la notion de capital naturel, de comptabilité verte et promeut les marchés du carbone. Toujours selon Spash, ils justifient le manque de méthode et de base théorique de leurs travaux par la nécessité d'obtenir des résultats pratiques à des objectifs fixés. Ils rejettent souvent toute option « non pratique », la présentant comme irréaliste politiquement, mauvaise ou stupide. Il range dans cette catégorie des auteurs comme Daly ou Costanza – pour leur volonté de donner une valeur à la nature notamment –, mais aussi des ONG environnementales enclines à monter des partenariats avec des multinationales ou des agences internationales qui promeuvent les « investissements dans les écosystèmes qui pourront profiter en même temps aux populations locales et au secteur privé »¹. Les pragmatiques préfèrent une approche purement activiste, de campagne, pour régler les problèmes environnementaux, plutôt que de s'attarder sur la théorie.

1. UNEP (2011). « Restoring the natural foundation to sustain a Green Economy: A centurylong journey for ecosystem management ». *International Ecosystem Management Partnership* (IEMP) Policy Brief. Nairobi, cité dans Spash, « Green Economy, Red Herring » in *Environmental Values*, Volume 21, Number 2, May 2012, pp. 95-99(5).

2. Spash (2013), op.cit.

et des pressions imposées aux écosystèmes. Il publie *The Entropy Law and the economic Process* en 1971. Ses travaux passent relativement inaperçus, jusqu'à ce que Jacques Grinevald, un historien et philosophe français, rassemble et publie ses articles dans *Demain la décroissance. Entropie, écologie, économie* (1979) et que ceux-ci soient popularisés par le mouvement de la décroissance¹ au tournant des années 2000.

Herman Daly est un économiste américain, élève de Georgescu-Roegen. Connu pour avoir remis au goût du jour l'idée d'un état stationnaire de l'économie (croissance zéro) afin de réduire les effets de la dispersion de l'énergie et de la matière. Ancien économiste de la Banque mondiale, il quitte l'institution

La seconde catégorie d'économistes écologiques relevée par Spash est celle des **nouveaux économistes des ressources**. Parmi ceux-ci, on retrouve les partisans de l'idée que l'EE n'est qu'une sous-branche de l'économie de l'environnement et des tenants de l'économie des ressources. On peut ici ranger tous les partisans du « marché comme le meilleur moyen d'atteindre la démocratie et des sociétés libres »², mais également les promoteurs de solutions techniques et de nouvelles technologies qui pourraient être stimulées par l'offre et la demande. On retrouve ici les promoteurs des énergies renouvelables par le marché, qui parient sur l'idée que les prix de l'électricité d'origine éolienne ou solaire conduiront le marché, par le jeu de la main invisible, à choisir ces technologies. Ces économistes sont très portés sur la formalisation mathématique pour décrire la réalité.

en 1994, fustigeant sa conception de l'économie faisant fi des relations entre économie et « monde physique ». Il a longtemps milité pour les quotas d'émission échangeables, de même que pour la possibilité d'échanger des droits à procréer (afin de limiter la population) et promeut un revenu minimum et maximum. Il reconnaît la compatibilité de certaines formes de capitalisme – associée à des réglementations et à l'« État providence » – avec une économie soutenable². Il a coordonné plusieurs manuels d'économie écologique³. Il est l'un des cofondateurs de l'ISEE et de la revue *Ecological Economics*.

René Passet est un économiste du développement français, premier président du conseil scientifique d'Attac. Militant pour la transdisciplinarité

1. Notons que Georgescu Roegen, bien qu'on lui en attribue souvent l'idée, n'a jamais employé le terme de « décroissance » dans ses travaux.

2. Daly & Kunkel, « Ecologies of scale », Interview by Benjamin Kunkel, in *New Left Review* 115, Jan-Feb 2019.

3. Dont Daly & Farley (2011), *Ecological Economics: Principles and applications*, 2d edition, Washington, Island Press.

Les **économistes socioécologistes** se distinguent des deux autres catégories par leur refus d'adhérer à l'orthodoxie économique et leurs appels à refonder l'économie en tant que discipline pour revenir à une économie politique. Ils rejettent la possibilité de mettre en œuvre des modèles prédictifs de l'économie. Leurs centres d'intérêt tournent autour des questions d'éthique, de justice sociale et d'inégalités liées aux problématiques environnementales. Ils insistent sur la nécessité de changer les structures de l'économie en profondeur. On retrouve dans ces courants des économistes hétérodoxes, postkeynésiens, marxistes, féministes, institutionnalistes...

Notons tout de même que ces catégories ne sont pas figées et que de nombreux chercheurs et travaux peuvent se situer à leur intersection. Il est évident que les liens peuvent apparaître entre les deux premières catégories, par « la combinaison

de la foi en le marché et des justifications pragmatiques appelant à la responsabilité sociale [et environnementale n.d.l.r.] des entreprises et à l'autorégulation »¹. De même, il existe un espace entre les pragmatiques et les socioéconomistes, pouvant aboutir à des postures intermédiaires sur l'intérêt de l'évaluation monétaire selon les cas de figure ou à tempérer les revendications contre le système patriarcal et le capitalisme au profit d'approches plus activistes. Ces deux « courants » s'intéressent aux relations de pouvoir et optent pour une approche plus politique. Cette proposition de typologie a évidemment fait l'objet de critiques² à propos du côté normatif de la classification, et du fait qu'elle va à l'encontre du pluralisme revendiqué de l'EE.

Derrière ces distinctions se profilent la question du rapport au capitalisme et du degré d'acceptation des théories et principes qui lui sont liés, à propos par exemple de la croissance, du marché

1. Spash (2013), *ibid.*

2. Levrel H. & Martinet V. (2021), « Ecological Economics, The Good, The Bad and the Ugly ? » in *Ecological Economics*, Vol. 179.

en économie, notamment vis-à-vis des sciences du vivant, et pour la pensée complexe chère à Edgar Morin ; il est l'auteur de plusieurs ouvrages de référence sur la pensée économique et ses liens avec les systèmes de représentation dominants. Élève de Jacques Ellul, il s'interrogera sur le développement de la technique comme finalité plutôt que comme moyen au service de l'humain. Il contribue à introduire la notion de bioéconomie, avancée par Georgescu-Roegen. Ses ouvrages principaux sont *L'Économie et le vivant* (1979), *L'illusion néo-libérale* (2000) et *Les grandes représentations du monde et de l'économie à travers l'histoire : de l'univers magique au tourbillon créateur* (2010).

Ann Mary Jansson est une des fondatrices de l'économie écologique. Biologiste suédoise, elle étudie d'abord les algues de la mer Baltique sous l'angle de l'énergie puis s'intéresse aux interactions entre espèces. En 1971, elle rencontre Edward Odum, un

écologue pionnier de l'étude des écosystèmes, et se trouve fascinée par les travaux combinant l'étude de l'humain et de la nature. En 1982, elle invite Herman Daly à discuter des relations économie-écologie et fera partie des co-fondateurs de l'ESEE avec Daly et Costanza. Elle a été professeure à l'Université de Stockholm au département d'écologie des systèmes. Elle est l'une des premières chercheuses à avoir initié des recherches transdisciplinaires visant à intégrer l'écologie et l'économie, qui aboutiront au développement de l'économie écologique.

Robert Costanza est un des co-fondateurs de l'ESEE et son ancien président. Diplômé de l'université de Floride pour une thèse sur les systèmes écologiques, il a dirigé la revue *Ecological Economics* de 1989 à 2002. Partisan des approches transdisciplinaires, il coordonne de nombreux ouvrages, dont plusieurs manuels d'économie écologique comme *An introduction to Ecological Economics* (1997), avec Herman

ou de la possibilité de donner une valeur monétaire à la nature. Le sujet n'est que rarement abordé frontalement en EE, sauf par des marxistes et des écosocialistes¹. Parmi les tenants de l'EE, cette question ne fait pas consensus et permet donc de mieux saisir les divergences qui peuvent exister au sein de ce champ de recherche.

Remarquons également qu'au départ, le but de l'EE n'est pas d'expliquer que les questions politiques et sociales sont indispensables pour comprendre les problèmes environnementaux, mais de faire prendre conscience de ces problèmes – ce qui a pu conduire à adouber n'importe quel chercheur affichant des préoccupations sur la question.

Par ailleurs, cette démarcation entre néoclassiques et hétérodoxes en économie n'est pas forcément si claire pour les représentants d'autres disciplines, notamment dans les sciences de la nature. Ainsi,

bon nombre de physiciens ou de biologistes qui ont rejoint les rangs de l'EE ont pu voir toute personne intéressée par l'EE comme un allié potentiel sans vraiment faire la différence entre des économistes keynésiens, néoclassiques ou marxistes.

Une autre critique adressée à l'EE concerne le **manque de méthode et de paradigme unificateur** communément reconnu par ses membres. Cet état de fait peut trouver des explications dans la volonté de transdisciplinarité, chaque discipline étant retranchée dans ses propres concepts, méthodes et manières de poser les problèmes. Spash précise que cette question de la méthode en EE n'a jamais été vraiment soulevée par les écologistes, certains d'entre eux affirmant même qu'elle devait simplement être ignorée².

Notons que cette critique pourrait être adressée à l'économie en général. Il serait là aussi difficile

1. Lire Tanuro, D., « L'écologie de Marx. Un chantier inachevé, une invitation à l'approfondissement », *Gresea échos* N°105. Lire aussi Lievens, M., (2010), « Toward an eco-marxism », *Radical philosophy review*. 2010, Vol 13, Num 1, pp 1-17.

2. Norgaard, R.B., (1989). « The case for methodological pluralism ». *Ecological Economics* 1,37–57, cité dans Spash (2013), *op.cit.*

Daly, John Cumberland (un économiste de l'environnement et des ressources), Robert Goodland (ancien conseiller environnemental de la Banque mondiale) et Richard Nordgaard (économiste de l'agriculture et des ressources, co-fondateur de l'ESEE). Comme Herman Daly, il a pu faire l'objet de critiques pour sa proximité avec les thèses néoclassiques et l'acceptation de certaines formes de capitalisme¹.

Joan Martínez Alier est un économiste espagnol, de l'Université de Barcelone. On lui doit notamment l'ouvrage *L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde* (2002). Martínez Alier y détaille les liens entre les conflits

environnementaux et les rapports sociaux qui les sous-tendent. Ceci passe par une étude de la dette écologique (et des échanges économiques et écologiques inégaux) et permet d'introduire la notion de justice environnementale. Martínez Alier est à l'origine de la branche européenne de la société internationale d'EE (ESEE). Il a aussi travaillé sur les questions de mesure de la valeur par des approches multicritères. Par exemple : comment attribuer une valeur à la forêt ? Selon l'attachement que ses habitants lui portent, sa beauté, la biodiversité qu'elle abrite ou selon la valeur de son bois² ?

1. Dans *An introduction to Ecological Economics* (1997), les auteurs écrivent dans un paragraphe consacré à la théorie néoclassique : « En effet, l'analyse néoclassique du marché est toujours un mode de pensée important en économie écologique. [...] L'EE utilise le cadre de l'économie néoclassique, mais n'est pas contrainte de n'utiliser que ce cadre, ni de se laisser guider par les visions du monde, les politiques ou les cultures des économistes du passé », p78-81. Voir aussi Costanza, R. « Could climate change capitalism? » *Nature* 458, 1107–1108 (2009).

2. Drique, M., « Joan Martínez Alier, L'écologisme des pauvres. Une étude des conflits environnementaux dans le monde », Les 91.-2 (N° 345), pp. 90/Petits matins/Inst. Veblen, 2014, 670 p., *Revue Projet*, 2015

de trouver une méthode unanimement reconnue. Chaque courant de pensée s'inscrivant dans des traditions et une philosophie propre et pas nécessairement compatible avec les autres.

Pour conclure

L'économie écologique, constituée au cours des années 1980, est un champ de recherche relativement récent en économie. Avec une volonté affichée de transdisciplinarité, il se donne pour objectif de comprendre les interactions entre les systèmes économiques et sociaux et les écosystèmes afin de mieux cerner les causes des crises. La création d'espaces de réflexion et de recherche entre sciences sociales et sciences de la nature est donc centrale.

Les économistes écologiques se placent généralement dans une optique de soutenabilité forte, c'est-à-dire qu'ils réfléchissent à l'organisation et à la durabilité des sociétés sous la contrainte des limites imposées par la nature. À l'opposé, la plupart des économistes donnent la primauté à la croissance économique et tentent dans un second temps d'en limiter les impacts sur l'environnement (soutenabilité faible). L'EE se distingue par sa volonté d'étudier les inégalités, les questions de justice environnementale et par le fait qu'elle reconnaisse que l'on ne puisse tout mesurer par la monnaie (incommensurabilité) et que d'autres valeurs – morales, éthiques, etc. – existent.

La volonté de transdisciplinarité et l'acceptation de chercheurs de courants et disciplines variés font qu'il n'existe pas de méthodologie unifiée en EE, mais bien une pluralité d'approches. Ceci n'est pas étranger au fait que l'EE est aussi traversée par d'intenses débats sur le rapport à

la technique, l'acceptation ou non de certains concepts néoclassiques, sur le recours au marché et plus largement sur l'opposition plus ou moins franche au capitalisme. De même, la question de savoir s'il faut rechercher un état stationnaire de l'économie, la décroissance ou la post-croissance sont des sujets de débat au sein de l'EE.

Finalement, bien que les méthodes et frontières de l'EE ne soient pas clairement définies et partagées, l'EE entend contribuer à répondre aux enjeux majeurs de nos sociétés que sont le défi environnemental et la possibilité pour chacun de vivre dignement dans des sociétés durables socialement. Ceci passera nécessairement par une réinvention des valeurs qui régissent nos sociétés. Nous rejoignons en ce sens l'appel lancé par plusieurs économistes écologiques¹ à refonder un nouveau paradigme économique qui pourrait s'appuyer sur une variété de propositions comme celles d'une économie décroissante, ou post-croissante, de l'écosocialisme ou encore de l'écoféminisme.

1. Gowdy, J.M., Erickson, J.D., (2005). « The approach of ecological economics ». *Cambridge Journal of Economics* 29, 207–222. & Spash (2020) op.cit.



Photo : Pxhere - (CCO)

Daniel Tanuro
Fondation Léon Lesoil

L'écologie de Marx

Un chantier inachevé,
une invitation
à l'approfondissement

Dans les milieux verts, le marxisme est considéré comme un productivisme. John Bellamy Foster et Paul Burkett, notamment, ont contesté cette affirmation en montrant que la conception marxienne des relations humanité-nature est cohérente avec l'écologie et que sa critique du mode de production capitaliste est indispensable à la compréhension de la crise écologique¹. On peut en effet considérer qu'il y a une « écologie de Marx », mais il s'agit d'un chantier inachevé, qui invite à l'approfondissement plutôt qu'à l'apologie.

1. Burkett, P., *Marx and Nature: a Red and Green Perspective*, Palgrave MacMillan, 1999 et Bellamy Foster, J., *Marx's Ecology – Materialism and Nature*, New York, Monthly Review Press, 2000.

L'écologie de Marx Un chantier inachevé, une invitation à l'approfondissement

Daniel Tanuro
Fondation Léon Lesoil

Contrairement à beaucoup d'écologistes qui croient au « capitalisme vert », Marx voit l'exploitation du travail et de la nature comme les deux faces d'une même médaille. La force de travail humaine est, tout d'abord, elle-même une ressource naturelle. La « force naturelle de l'homme » et la « force naturelle de la terre » constituent « les deux seules sources de toute richesse » pillées par le capital. L'exploitation marchande de la force de travail présuppose ensuite que le producteur/la productrice soit séparé.e des autres ressources naturelles, par l'appropriation de la terre. Sans cet « extrême déchirement » entre l'être humain et son « corps inorganique » (la nature), pas d'industrialisation ni d'urbanisation capitalistes¹.

Dans ce cadre général, Marx se penche sur la place particulière de l'agriculture en tant que secteur du capitalisme. La spécificité de ce secteur réside en effet dans le fait que la terre est monopolisée par les propriétaires fonciers. Cette situation de monopole permet aux produits de la terre d'échapper à la péréquation du taux de profit qui, dans les autres secteurs de l'économie, détermine le taux moyen du profit. En d'autres termes, alors que les produits de l'industrie sont vendus au prix du marché (prix de production + taux moyen de profit), les produits agricoles sont vendus à leur valeur, et celle-ci, du fait du monopole, est déterminée par la productivité des plus mauvaises terres. Par conséquent, le surcroît de fertilité des meilleures terres, sur lesquelles le coût de production est plus bas, permet au propriétaire foncier d'empocher un surprofit, appelé rente, et tout investissement de capital sur ces terres plus fertiles augmente le montant de celle-ci. Or, la rente est du surprofit accaparé aux dépens des autres secteurs de l'économie. La société tout entière gaspille donc du travail social pour payer les produits du sol au-dessus de leur prix.

Enfin, l'exploitation combinée du travail et des autres ressources a des conséquences à la fois sur l'agriculture et sur l'industrie. À la campagne, elle favorise une agriculture de plus en plus intensive, spécialisée, capitaliste et pauvre en main-d'œuvre. À la ville, elle

1. Marx, K., *Les Manuscrits de 1844*, UGE 10-18, Paris, Édition Sociales, 1972, p.159.

contribue à compenser la chute tendancielle du taux de profit par une diminution relative de la valeur de la force de travail – rendue possible parce que l'agriculture capitaliste tend à réduire les coûts des aliments de base (grâce à la mécanisation, la concentration des terres, etc.).

Cette analyse a permis à Marx de saisir avec une grande lucidité les conséquences de l'intégration croissante de l'industrie, de l'agriculture et de la finance : « La grande industrie et la grande agriculture exploitée industriellement agissent dans le même sens. Si, à l'origine, elles se distinguent parce que la première ravage et ruine davantage la force de travail, donc la force naturelle de l'homme, l'autre plus directement la force naturelle de la terre, elles finissent, en se développant, par se donner la main : le système industriel à la campagne finissant aussi par débiliter les ouvriers et l'industrie et le commerce, de leur côté, fournissant à l'agriculture les moyens d'épuiser la terre »¹. Le développement de firmes comme Monsanto illustre cette réalité : une industrie sans cesse plus « performante » (sur le dos de la force de travail) fournit en effet à une agriculture sans cesse plus industrialisée des moyens qui, à l'instar du Round-Up, empoisonnent l'environnement... et intoxiquent en particulier les consommateurs des classes populaires, consommateurs de produits agricoles bon marché.

Le secret de l'accumulation sans fin

Le capitalisme tend à « produire pour produire », ce qui implique aussi de « consommer pour consommer »². Dès le quatrième chapitre du *Capital*, Marx expose clairement que cette logique sans fin découle de la transformation de l'argent en capital. En effet, la forme M-A-M

(marchandise-argent-marchandise, vendre pour acheter) est bornée par la finitude des besoins humains, tandis que la forme capitaliste A-M-A' (argent-marchandise-plus d'argent, acheter pour vendre, que Marx définit comme « la formule générale du capital ») « n'a pas de fin [parce que] le commencement et la fin sont une seule et même chose, argent, valeur d'échange [...] [dont] la circulation possède son but en elle-même, car ce n'est que par ce mouvement toujours renouvelé que la valeur continue à se faire valoir. Le mouvement du capital n'a donc pas de limites »³.

Les implications à long terme de cette dynamique sont explorées avec une prescience étonnante dans ces lignes, qui anticipent la société de consommation : « La production de plus-value relative, fondée sur l'accroissement des forces productives, exige la création d'une consommation nouvelle ; au sein de la circulation, la sphère de consommation devra donc augmenter autant que la sphère productive. En conséquence : 1°) on élargit quantitativement la consommation existante ; 2°) on crée des besoins accrus en propageant les besoins à une sphère plus grande ; 3°) on crée de nouveaux besoins, on découvre et on produit de nouvelles valeurs d'usage. [...] Il faudra donc explorer toute la nature pour découvrir des objets de propriétés et d'usages nouveaux pour échanger, à l'échelle de l'univers, les produits de toutes les latitudes et de tous les pays, et soumettre les fruits de la nature à des traitements artificiels afin de leur donner des valeurs d'usage nouvelles. On explorera la terre dans tous les sens, tant pour découvrir de nouveaux objets utiles que pour donner des valeurs d'usage nouvelles aux anciens objets ; on utilisera ceux-ci en quelque sorte comme matière première ; on développera donc au maximum les sciences de la nature. On

1. Marx, K., 1984, p. 848

2. Marx, K., *Le capital*, livre premier (tome III), Ed. La dispute, 1976, p.52

3. Marx, K., *Le Capital*, livre 1, Paris, Garnier Flammarion, 1969, pp. 118-119.

s'efforcera, en outre, de découvrir, de créer et de satisfaire des besoins découlant de la société elle-même »¹. Les manipulations génétiques, l'appropriation des génomes, le biomimétisme industriel, etc. entrent parfaitement dans ce cadre.

Anticipations géniales

La compréhension de l'évolution combinée de l'agriculture et de l'industrie capitalistes amène Marx à pointer quatre contradictions spécifiques, qui ont une grande importance écologique.

Premièrement, les fluctuations des prix agricoles sont de plus en plus importantes. « Il est dans la nature des choses que des matières végétales et animales, dont la croissance et la production sont soumises à des lois organiques déterminées dépendant de certaines périodes naturelles, ne puissent être soudainement multipliées, dans la même mesure que des machines, par exemple, ou tout autre élément de capital fixe [...] dont la multiplication peut se produire en un temps très court [...]. Il est donc possible et même inévitable dans une production capitaliste développée que la production et la multiplication de la portion de capital constant consistant en capital fixe, outillage, etc., prenne une avance considérable sur la portion constituée par des matières premières organiques, de sorte que la demande de ces matières premières augmente plus vite que l'offre et que partant leur prix monte »². Marx en déduit une tendance à l'alternance de renchérissement et de dépréciation des prix des matières premières agricoles, avec pour conséquence le renforcement des régions primaires de production, l'augmentation du capital investi dans ces zones, donc la concurrence encore plus défavorable

aux zones secondaires³. Cette tendance s'est en effet concrétisée à travers la formation des grandes zones de monoculture agroindustrielles (maïs, soja, blé, riz) qui détruisent la souveraineté alimentaire, ruinent les petits paysans et transforment de vastes régions en déserts verts.

La seconde contradiction touche à la distribution biaisée par le profit des investissements dans la production des aliments et des matières premières agricoles. Marx n'envisage pas explicitement que le mécanisme décrit ci-dessus déséquilibrera la division du travail au détriment des agriculteurs produisant de la nourriture, mais cette conclusion découle logiquement de son analyse. Et c'est ce qui se concrétise aujourd'hui avec la production d'agrocarburants à partir de cultures alimentaires, qui accélère à son tour la tendance à l'instabilité convulsive des prix agricoles.

La troisième contradiction porte sur le surdéveloppement de certaines industries agroalimentaires ou minières au détriment d'autres productions. Il en va ainsi de l'industrie de la viande qui se développe au détriment de la production des « aliments essentiels » : « Pour l'élevage et, en général, pour tous les capitaux investis dans le sol et qui ne sont pas consacrés à la production des aliments essentiels, comme le blé par exemple [...] le prix est établi [en considérant que] le produit d'un terrain, disons d'une prairie artificielle utilisée pour l'élevage [...] doit avoir un prix suffisamment élevé pour rapporter la même rente qu'un terrain à blé de même qualité ; par conséquent, la rente de la terre à blé entre de façon déterminante dans le prix du bétail ; [...] de cette manière, le prix du bétail est artificiellement accru par la rente, par l'expression économique de la rente foncière, donc par la propriété foncière elle-même »⁴.

1. Marx, K., « Grundrisse », chap. du *Capital*, Paris, UGE 10-18, 1973, pp 213-214.

2. Ibid, p. 129

3. Marx, K. *Le Capital*, Moscou, Édition du Progrès, livre 3, 1984, pp129-131.

1. Ibid, p. 803

Dans le même ordre d'idées, on observe un intérêt capitaliste accru pour les pêcheries, les mines et les forêts naturelles, car la gratuité de la matière première rend possible un surprofit particulièrement important : « Le capital consiste ici presque uniquement en capital variable, dépensé en travail, et met par conséquent en mouvement plus de surtravail qu'un autre capital de même grandeur. La valeur du bois contient donc aussi un plus grand excédent de travail non payé, ou de plus-value, que celle d'un produit obtenu avec des capitaux de composition supérieure. Le bois peut donc payer le profit moyen et rapporter, sous forme de rente, un excédent considérable au propriétaire de la forêt. Inversement, comme la coupe du bois peut facilement prendre de l'extension et sa production s'accroître rapidement, on peut supposer qu'il faut un très considérable accroissement de la demande pour que le prix du bois soit égal à sa valeur et que tout l'excédent de travail non payé (excédant le profit moyen) échoie au propriétaire sous forme de rente »¹. Ainsi, l'appropriation et la destruction des forêts tropicales ne s'expliquent pas uniquement par le profit, mais par le surprofit... qui est d'autant plus important que la demande est forte. C'est à ce niveau que nous trouvons aujourd'hui une partie de l'explication de l'obsolescence programmée des meubles, du recyclage très insuffisant du papier, etc.

Enfin, quatrième contradiction, en période de crise, le capital en quête d'investissement sécurisé a tendance à affluer vers la terre et les autres ressources génératrices de rentes, et à exploiter l'espace par le biais de la propriété immobilière.

Le grand avantage de la rente, c'est qu'elle permet au propriétaire « d'exploiter le développement

social auquel il ne contribue en rien et pour lequel il ne risque rien »². La rente revient en effet à ce qu'« une partie de la société exige de l'autre qu'elle lui paie un tribut »³. Mais la rente d'un bien non exploité ne peut être que réduite. C'est pourquoi « en période de pénurie de capitaux, il ne suffira pas qu'un terrain non cultivé puisse rapporter au fermier le profit moyen [...] pour orienter du capital additionnel vers l'agriculture ». Par contre, « en période de pléthore, le capital afflue vers la terre même sans qu'il y ait hausse du prix de marché et pourvu seulement que des conditions normales existent par ailleurs. » C'est bien ce que nous constatons aujourd'hui avec la ruée sur l'immobilier, le land grabbing, l'appropriation des puits de carbone forestiers générateurs de crédits d'émission, etc.

Vers une gestion rationnelle du métabolisme ?

De tout cela, Marx tire une conclusion écologique forte : « La morale de l'histoire [...], c'est que le système capitaliste s'oppose à une agriculture rationnelle ou que l'agriculture rationnelle est incompatible avec le système capitaliste (bien qu'il favorise son développement technique) et qu'elle nécessite l'intervention du petit paysan qui travaille lui-même sa terre ou le contrôle des producteurs associés »⁴. L'auteur du *Capital* insiste sur le fait que sa critique de l'agriculture capitaliste est transposable mutatis mutandis à d'autres domaines générateurs de rentes : l'eau et sa force motrice, les ressources minérales, les ressources en général et même l'espace géographique « élément de toute production et nécessaire à toute activité humaine »⁵. C'est donc bien une vision générale du capitalisme en tant

1. Ibid, p. 808

2. Ibid, p. 809

3. Ibid, p. 810

4. Ibid, p. 132

5. Ibid, p. 810

que perturbateur des échanges entre l'être humain et le reste de la nature qui émerge ici.

Marx s'est inspiré directement des travaux de Liebig (le fondateur de la chimie des sols) sur la rupture du cycle des nutriments consécutive à l'urbanisation capitaliste. Son génie est cependant d'avoir généralisé le problème à l'ensemble des échanges humanité/nature pour en tirer une conclusion à la fois sociale et écologique : « La seule liberté possible est que l'homme social, les producteurs associés, règlent rationnellement leurs échanges avec la nature, qu'ils la contrôlent ensemble au lieu d'être dominés par sa puissance aveugle et qu'ils accomplissent ces échanges en dépensant le minimum de force et dans les conditions les plus dignes, les plus conformes à la nature humaine. Mais cette activité constituera toujours le royaume de la nécessité. C'est au-delà que commence le développement des forces humaines comme une fin en soi, le véritable royaume de la liberté qui ne peut s'épanouir qu'en se fondant sur l'autre base, celle de la nécessité. La condition essentielle de cet épanouissement est la réduction de la journée de travail ».¹

Tout cela renvoie à la suppression de la propriété capitaliste sur les ressources, à l'abolition de la séparation entre villes et campagnes, au retour aux « biens communs » : « Du point de vue d'une organisation économique supérieure de la société, le droit de propriété de certains individus sur des parties du globe paraîtra tout aussi absurde que le droit de propriété d'un individu sur son prochain. Une société entière, une nation et même toutes les sociétés contemporaines réunies ne sont pas propriétaires de la terre. Elles n'en sont que les possesseurs, elles n'en ont que la jouissance

et doivent la léguer aux générations futures après l'avoir améliorée en boni patres familias »².

Questions en suspens et contradictions

Les développements écologiques sont donc substantiels dans l'oeuvre de Marx. Pourtant, on ne peut faire l'impasse sur certaines contradictions. Par exemple, la citation remarquable sur la société de consommation, reproduite plus haut, se poursuit immédiatement par les considérations suivantes, qui la vident largement de sa portée écologique : « La production fondée sur le capital crée ainsi les conditions de développement de toutes les propriétés de l'homme social, d'un individu ayant le maximum de besoins, et donc riche des qualités les plus diverses, bref d'une création aussi universelle et totale que possible, car plus le niveau de culture de l'homme augmente, plus il est à même de jouir ». La tension entre la critique radicale du capital et une certaine fascination pour sa « mission civilisatrice » est ici évidente.

Un autre exemple de tension entre la pensée de Marx et l'écologie est fourni par l'attitude vis-à-vis de la paysannerie. Ainsi, l'idée qu'une agriculture rationnelle ne peut être pratiquée que par le petit paysan ou par les producteurs associés est partiellement contredite par une autre citation : « Un des grands résultats du mode capitaliste de production, c'est qu'il a fait de l'agriculture une application scientifique consciente de l'agronomie – dans la mesure où cela est possible dans les conditions de la propriété privée –, alors qu'elle était une série de procédés purement empiriques et transmis mécaniquement d'une génération à l'autre, de la fraction la moins évoluée de la société »³. De manière générale, alors qu'il loue le savoir-faire des artisans et dénonce le vol de

1. Ibid, p. 855

2. Ibid, p. 812

3. Marx, K. 1984, op. cit.

celui-ci - cause de la déshumanisation du travail ouvrier par le machinisme- Marx ne fait pas justice aux paysans qui ont créé d'ingénieux systèmes agraires et d'innombrables variétés de plantes adaptées à des milieux forts différents.

Pour prendre un dernier exemple de tensions, il est frappant que Marx n'a pas pris pleinement la mesure de l'importance du passage d'une énergie de flux, renouvelable (le bois) à une énergie de stock, non renouvelable à l'échelle humaine des temps (la houille). Alors qu'il plaide, comme on vient de le voir, pour une « gestion rationnelle des échanges de matières entre l'humanité et la nature », il n'a pas exploré les implications de ce concept dans le domaine énergétique. Celles-ci promettaient pourtant d'être considérables. Le « pouvoir radiatif » (donc réchauffant) du CO₂ avait été mis en évidence par Tyndall dès 1859. Marx aurait pu appréhender l'injection massive de ce gaz dans l'atmosphère comme la manifestation la plus irrationnelle qui soit des dits « échanges de matière ». On peut difficilement lui reprocher de ne pas l'avoir fait. La cause en est peut-être qu'il se concentrait essentiellement sur la question agricole. Néanmoins, cette lacune a pu accréditer chez les marxistes ultérieurs l'idée que les sources énergétiques seraient neutres, qu'il y aurait par exemple un « nucléaire socialiste »¹, etc.

Dans un livre récent, Kohei Saito donne une explication intéressante de ces contradictions. On sait l'importance que Marx attachait aux travaux de Liebig. Or, Saito montre que Marx s'était dans un premier temps intéressé aux travaux de ce chimiste parce qu'il croyait au potentiel illimité de la production agricole et que Liebig lui fournissait des arguments contre la « loi des rendements agricoles décroissants » de Ricardo et

contre la « théorie de la surpopulation absolue » de Malthus. Selon Saito, Marx changea d'opinion lorsque Liebig lui-même reconnut « qu'il y a des limites naturelles aux améliorations agricoles » et conclut que les engrais ne pouvaient pas compenser l'agriculture de prédation. Il remarqua que « la nouvelle formulation [de Liebig], impliquait un point de vue critique sur l'agriculture soumise au profit par les rapports capitalistes, incapable d'améliorer le sol durablement et à long terme ». C'est donc assez tardivement (1865) que Marx passa du productivisme à l'anti-productivisme. Avant *Le Capital*, mais après les *Grundrisse*².

Un chantier inachevé

Peut-on alors parler d'une « écologie de Marx » ? Oui, à condition d'admettre qu'il s'agit d'un chantier inachevé et de remettre cette pensée dans son contexte historique. La tâche principale des marxistes n'est pas d'en faire l'apologie, mais de poursuivre le travail entamé et de l'adapter à l'époque contemporaine. En guise de conclusion, on pointera trois domaines où ce travail est d'une actualité particulière.

Un premier domaine porte sur la question énergie-climat. Comme on l'a dit, le concept de rupture capitaliste du métabolisme humanité/nature s'y applique parfaitement. Vu la gravité extrême de la situation, les écomarxistes ou écosocialistes sont amenés à approfondir l'antiproduktivisme en plaidant pour la suppression des productions/consommations inutiles ou nuisibles, dans la justice sociale. Il faut non seulement rompre avec le productivisme, mais produire globalement moins, et partager.

1. Tanuro, D., (2010), « Marxisme, énergie et écologie : l'heure de vérité » in *Pistes pour un anticapitalisme vert* (Vincent Gay coord.), Paris, Syllepse, 2010

2. Saito, K., " Karl Marx's Ecosocialism: Capital, Nature, and the Unfinished Critique of Political Economy ", New York, *Monthly Review Press*, 2017.

Un deuxième domaine est celui des connexions entre exploitation de la nature, exploitation du travail, oppression patriarcale des femmes et oppression coloniale des « racisé.e.s ». La formule de Marx – la Terre et le travailleur comme seules sources de la richesse – ne prend en compte ni le travail reproductif réalisé principalement par les femmes, ni l'exploitation spécifique des femmes salariées, ni les spécificités de l'exploitation et de l'oppression coloniales. Or, ces exploitations et ces oppressions spécifiques constituent des piliers du capitalisme, inséparables de l'exploitation de la nature et du travail en général. Les écomarxistes ou écosocialistes sont donc mis au défi d'intégrer le féminisme et la pensée décoloniale...

Un troisième domaine est la place des paysan-ne-s. Marx s'est trompé en pensant que le capitalisme les condamnerait à disparaître. Le fossé (identifié par lui) entre temps de production et temps de travail dans l'agriculture a conduit le capital à préférer souvent le contrôle indirect (par l'amont et l'aval) à l'investissement direct. Du coup, une fraction importante de la paysannerie se retrouve en première ligne contre les multinationales et le capital financier.

L'écologisation du marxisme soulève bien d'autres questions, notamment celle de nos rapports aux autres animaux. Dans le cadre de cet article, on se limitera toutefois aux trois domaines ci-dessus. Ils incitent à penser des stratégies d'articulation en partant du fait que le mouvement ouvrier est à l'arrière-garde des luttes écologiques cruciales pour l'avenir de l'humanité, tandis que l'avant-garde est formée par la jeunesse, les femmes, les paysan.ne.s et les peuples indigènes. À celles et ceux qui y verraient une déviation par rapport à l'orthodoxie « ouvriériste », on rappellera que Marx et Engels définissaient le communisme comme « le mouvement réel qui abolit l'état actuel ».¹

1. Marx, K. et Engels, F., 1968, *L'idéologie allemande*, Paris, Éditions Sociales, 1968, p. 64.



Photo : Monument mémorial Marx et Engels - Pxhere - (CCO)

Boris Fronteddu
Observatoire Social Européen

Le pacte vert pour l'Europe : des paroles aux actes manqués

Le 11 décembre 2019, la Commission européenne publiait la communication intitulée « Le pacte vert pour l'Europe » (*The European Green Deal*) accompagnée d'un plan d'action pour sa mise en œuvre. Retour sur le contenu et les modalités de la nouvelle politique économique et environnementale européenne.

Le pacte vert pour l'Europe : des paroles aux actes manqués

Boris Fronteddu OSE

Avec un budget annoncé de 1.000 milliards d'euros d'investissements (publics et privés) sur dix ans, « Le pacte vert pour l'Europe » (*The European Green Deal*) comprend de nombreuses initiatives législatives dans les secteurs de l'industrie, du transport, de l'agro-alimentaire et de l'énergie. Comparé aux premiers pas de l'Homme sur la lune par la présidente de la Commission européenne¹, il s'agit d'une stratégie de long terme dont l'objectif est de faire de l'Union européenne (UE) une zone « climatiquement neutre », dont le solde d'émissions de gaz à effet de serre serait nul, à l'horizon 2050².

La nature n'échappe pas aux lois du marché

Dès janvier 2020, la Commission européenne avait commencé à publier des actes législatifs en vue de poser les bases du pacte vert. À partir de mars 2020, la pandémie de covid-19 a néanmoins considérablement bouleversé le calendrier politique européen, reléguant le pacte vert au second plan. L'exécutif européen s'est alors focalisé sur la réponse à la pandémie notamment en suspendant les règles budgétaires européennes, en essayant de coordonner les politiques sanitaires des États membres et en réalisant des achats groupés d'équipements de protection et de dispositifs médicaux. Très vite, la Commission a également publié un plan de relance intitulé « L'heure de l'Europe : réparer les dommages et préparer l'avenir pour la prochaine génération »³. Censé reposer sur un budget total de 1.850 milliards d'euros, ce « plan de relance » intègre en réalité les objectifs du pacte vert dans un cadre élargi : celui d'une double transition « digitale et écologique ».

Si, en théorie, ce plan de relance doit notamment servir les objectifs environnementaux et climatiques du pacte vert, l'analyse des faits démontre

1. Commission européenne (2019) Press remarks by President von der Leyen on the occasion of the adoption of the European Green Deal Communication, 11 décembre 2019, uniquement en anglais.

2. Commission européenne (2019) COM (2019) 640 final.

3. Commission européenne (2020) COM (2020) 456 final.

qu'il a surtout poussé la politique environnementale de l'UE dans ses plus profondes contradictions.

Des investisseurs privés pour « donner de l'envergure au pacte vert »

Le pacte vert est présenté par la Commission comme une « stratégie de croissance [qui] vise à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources »¹. Concrètement, cela signifie que le pacte vert subordonne les objectifs de durabilité environnementale et climatique aux impératifs de croissance économique². Quant à la possibilité de découpler à grande échelle la croissance économique de la dégradation de l'environnement, il s'agit d'une hypothèse loin de faire consensus³. Celle-ci a d'ailleurs été mise en cause au sein même d'une agence officielle de l'UE. En 2021, l'Agence européenne de l'environnement (AEE) notait en effet dans son rapport intitulé « La croissance sans croissance économique »⁴ qu'« au niveau mondial, la croissance n'a pas été découplée de la consommation de ressources et des pressions environnementales et ne le sera probablement pas à l'avenir »⁵. L'AEE appelle dès lors à changer de paradigme en repensant le

fonctionnement de nos sociétés fondées sur la consommation matérielle. En ce sens, bien que le pacte vert pour l'Europe se présente comme une stratégie basée sur la science, son approche repose sur l'hypothèse largement contestée et marquée idéologiquement selon laquelle la croissance économique constitue un horizon infranchissable.

Par ailleurs, l'analyse de la structure du financement du pacte vert et l'allocation des fonds semblent corroborer ce constat. Le budget du pacte vert – 1.000 milliards d'euros sur dix ans d'investissements publics et privés⁶ – peut, à première vue, sembler conséquent. Or, il est nécessaire de souligner que la Cour des comptes européenne a estimé qu'entre 2021 et 2030, 1.115 milliards d'euros d'investissements annuels seront nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE à l'horizon 2030. La Cour ajoute également que si aucune mesure d'adaptation au changement climatique n'est prise, le total des coûts induits par ces changements pourrait substantiellement augmenter⁷. En outre, les estimations visant à chiffrer le coût du pacte vert pourraient être qualifiées d'hasardeuses. En effet, le pacte vert pour l'Europe repose d'une part sur une augmentation conséquente des énergies renouvelables sur le territoire européen et, d'autre part, sur une électrification massive de l'économie européenne. Le pacte vert prévoit par exemple que l'Union européenne dispose d'un million de bornes de recharge pour les véhicules électriques d'ici quatre ans et trois millions d'ici

1. Commission européenne (2019) COM (2019) 640 final, op. cit., p. 2.

2. Laurent, É. (2020) « The European Green Deal: from growth strategy to social-ecological transition? » in Vanhercke et al. (dir.) *Social policy in the European Union*, OSE, ETUI, pp. 97-111.

3. Pour aller plus loin, voir par exemple : Gelin, R. (2019) *Des limites de la transition : pour une décroissance délibérée*, coll. L'autre économie, ed. Couleurs Livres.

4. European Environment Agency (2021) « Growth without economic growth, Briefing », 11 janvier 2021, uniquement en anglais. <https://www.eea.europa.eu/themes/sustainability-transitions/drivers-of-change/growth-without-economic-growth>

5. Trad. libre.

6. Parlement européen (2020) « Un plan de financement européen ambitieux pour une transition énergétique juste », le 15 janvier 2020. <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/priorities/climat/20200109STO69927/un-plan-de-financement-europeen-ambitieux-pour-une-transition-energetique-juste>

7. Cour des comptes européenne (2017) « L'action de l'UE dans le domaine de l'énergie et du changement climatique, Analyse panoramique », Luxembourg, Union européenne. https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/LR17_01/LR_ENERGY_AND_CLIMATE_FR.pdf

2030, alors qu'on en comptait 14.000 en 2019 ! Ces bornes devraient servir à recharger les 13 millions de véhicules à émission nulle ou faibles émissions de CO₂ également escomptés au sein de l'UE pour 2025. Le nombre de véhicules de ce type au sein de l'UE s'élevait à 975.000 en 2019¹.

Sans même prendre en compte les conséquences écologiques et humaines qu'implique la fabrication de ces véhicules et des autres « technologies vertes »², une telle transition requerrait un apport massif de matières premières. C'est pourquoi le véritable coût des objectifs définis dans le pacte vert dépendra en grande partie de nombreux facteurs exogènes, dont le cours de ces matières premières. À titre d'exemple, la moitié de la consommation mondiale de cobalt est utilisée pour la production de batteries rechargeables dont une large part pour les véhicules électriques³. La demande croissante pour ce métal pourrait générer de fortes tensions sur le marché, poussant son prix à la hausse comme cela a été le cas en 2018⁴. En d'autres termes, le coût de la mise en œuvre du pacte vert dépendra donc de la capacité des entreprises européennes à sécuriser leur approvisionnement de matières premières en provenance des pays tiers. Cet aspect de la « transition » laisse penser que, d'une part, l'UE devra poursuivre une politique commerciale assez agressive pour s'assurer une part suffisante des matières premières sur lesquelles repose le développement des technologies vertes et, d'autre part, que le coût environnemental et les conséquences sociales

de cette politique seront externalisés vers les pays producteurs, renforçant une tendance de long terme de « délocalisation » de la pollution⁵.

Concrètement, le financement du pacte vert a été défini dans la communication de la Commission du 14 janvier 2020 intitulée « Plan d'investissement pour une Europe durable »⁶. L'encadré ci-contre en donne un aperçu⁷.

À la lumière des estimations de la Cour des comptes européenne et des différents facteurs exogènes que nous avons mentionnés plus haut, il apparaît que les besoins de financement du pacte vert dépassent largement les capacités (et la volonté) des États membres en termes d'engagements de fonds publics. C'est pourquoi l'un des fondements du pacte vert est d'engager les investisseurs privés à déplacer leurs capitaux vers des industries à moindre intensité carbone. Ce sont eux qui vont « donner de l'envergure »⁸ aux initiatives européennes.

La durabilité : un concept extensible

Le 24 mai 2018, la Commission européenne a proposé un règlement établissant la création d'une taxonomie européenne des activités durables. Il s'agit d'une classification harmonisée des activités économiques qui seraient compatibles avec les objectifs européens de transition. D'après la Commission, l'objectif de ce règlement est

1. Commission européenne (2019) « Mobilité durable. Le pacte vert pour l'Europe », décembre 2019.

2. Pour aller plus loin, voir Pitron, G. (2019) *La guerre des métaux rares. La face cachée de la transition énergétique et numérique*, ed. Les Liens qui Libèrent, Poche +, octobre 2019.

3. Chalmin, P. et Jégourel Y. (2020) *Cyclope, Les marchés mondiaux 2020*. Economica, p.560.

4. Lepesant, G. (2018) *La transition énergétique au défi des métaux critiques*, Études de l'Ifri, Paris, Institut français des relations internationales.

5. Ozer, P. (2016) « L'impact climatique du développement », in Ozer P. (dir.) *La nouvelle géographie du développement - Coopérer dans un monde en mutation*, Lormont, Le Bord de l'Eau.

6. Commission européenne (2020) COM(2020) 21 final.

7. Ce tableau a initialement été publié dans l'article suivant : Sabato et Fronteddu (2020) « A socially just transition through the European Green Deal? », *Working Paper 2020.08*, ETUI, uniquement en anglais. Trad libre.

8. Commission européenne (2020) COM(2020) 21 final, op. cit., p. 1.

Le financement du pacte vert

- 503 milliards d'euros entre 2021 et 2030 seraient fournis au titre du budget de l'UE ;
- 114 milliards d'euros proviendraient de cofinancement de la part des États membres ;
- Au moins 25 milliards d'euros proviendraient des fonds d'innovation et de modernisation (financé par les recettes du système d'échange de quotas d'émission du CO₂ de l'UE) ;
- InvestEU devrait attirer 279 milliards d'euros d'investissements privés, notamment, afin de financer des projets d'infrastructures d'énergie et de transport, d'infrastructures, de chauffage ;
- 100 milliards d'euros seraient alloués à un Mécanisme pour une transition juste (MTJ) dont l'objectif est d'accompagner et de soutenir la transition écologique dans les régions dont le tissu socioéconomique dépend fortement de secteurs à haute intensité carbone. Les projets éligibles à un financement par le biais du MTJ seront définis sur la base des plans de transition soumis par les États membres à la Commission. Le MTJ lui-même serait constitué de trois piliers :
 1. Un dispositif spécifique au sein d'InvestEU qui devrait attirer 45 milliards d'euros d'investissement privé (dont 1,8 milliard d'euro de garanties publiques) ;
 2. Un dispositif de prêts publics lié à la Banque européenne d'investissement (BEI) ;
 3. Un Fonds de transition juste (FTJ) qui servira à subventionner la transformation et la reconversion des régions les plus dépendantes aux secteurs d'activité économique à haute intensité carbone. Dans le cadre du plan de relance et du cadre financier pluriannuel 2021-2027, la Commission européenne avait proposé d'augmenter le budget du FTJ de 10 à 40 milliards d'euros. Les États membres ont revu ces ambitions à la baisse et se sont accordés sur un budget de 17,5 milliards d'euros¹.

1. Conseil européen (2020) Conclusions du Conseil européen, 17 au 21 juillet 2020.

d'encourager les investisseurs privés à placer du capital dans des secteurs économiques à faible empreinte environnementale¹.

Ce règlement a formellement été adopté le 18 juin 2020 par le Conseil et le Parlement européen². Cependant, la définition de cette « taxonomie verte » a dans un premier temps été déléguée à un groupe d' « experts de haut-niveau », principalement composé de représentants de l'industrie financière (tels qu'Axa et APG Asset Management) et, dans une moindre mesure, d'ONG (telles que

SOMO et WWF)³. Sur le fond, les négociations interinstitutionnelles ayant mené à l'adoption de la taxonomie ont, sans surprise, démontré une certaine réticence des États membres à exclure de cette classification des secteurs dont leurs économies dépendent fortement. À titre d'exemple, la France s'est farouchement opposée à ce que le nucléaire soit exclu de la taxonomie. Il en va de même pour l'Allemagne et le gaz⁴. Dans le même temps et d'après le corapporteur du Parlement européen sur le dossier, les lobbys industriels et financiers ont largement fait pression pour que cette taxonomie soit la plus large possible⁵.

1. Commission européenne (2018) COM(2018) 353 final.

2. Union européenne (2020) JO L 198 du 22 juin 2020, pp. 13–43.

3. EU High-level expert group on sustainable finance (2018) « Financing a sustainable European economy, Final report 2018 », p. 96, uniquement en anglais.

4. Euractiv, le 27 novembre 2019. <https://www.euractiv.com/section/energy-environment/news/france-and-germany-divided-over-nuclears-inclusion-in-eus-green-investment-label/>

5. Notamment en s'opposant à ce qu'une « taxonomie brune » (c'est-à-dire une classification des activités les plus dommageables pour l'environnement) soit également établie. Voir : Parlement européen (2019) Cadre pour favoriser les investissements durables, 2018/0178(COD).

En l'état, seuls les combustibles fossiles solides ont été explicitement exclus de la taxonomie verte. Il reviendra ensuite à la Commission européenne, en collaboration avec une plateforme de « parties prenantes » d'en préciser les contours, au fur et à mesure, par le biais d'actes délégués¹. Il est cependant fort peu probable que la taxonomie gagne en cohérence avec le temps. Le 8 avril 2020, la Commission européenne a nommé BlackRock Investment Management, le plus grand gestionnaire d'actifs au monde, pour superviser l'élaboration de lignes directrices sur la « durabilité environnementale du secteur bancaire et des politiques d'investissement »². Alors que BlackRock a exercé un lobbying intensif pour saborder l'établissement d'une taxonomie plus contraignante des activités durables... la Commission européenne l'a mandaté pour superviser son implémentation³.

Le (généreux) système d'échange de quotas d'émissions

Dans le cadre du pacte vert, la Commission européenne envisage une révision du système d'échange de quotas d'émissions à effet de serre (SEQE UE) en étendant son champ d'application à d'autres secteurs économiques. Établie en 2003 par le biais d'une directive⁴, la logique de ce système est la suivante : les États membres fournissent aux entreprises concernées par la directive des quotas d'émissions de gaz à effet de serre. Les

bénéficiaires de ces quotas déclarent leurs émissions annuelles et les émissions qui n'ont pas été « consommées » sont revendues aux entreprises qui ont émis plus de gaz à effet de serre que le quota qui leur avait été attribué. Les entreprises dont les émissions n'ont pas pu être couvertes par ces « bons à polluer » encourrent une amende de 100 euros par tonne de CO₂. Afin d'encourager les entreprises à rendre moins polluants leurs systèmes de production, la quantité totale des quotas délivrés diminue chaque année. Le SEQE UE est l'un des instruments européens les plus importants en matière environnementale. Il a pourtant déjà démontré ses limites. En effet, les quotas d'émissions offerts aux entreprises par les États membres sont tels, qu'en 2019, 43% de l'ensemble de ces « bons à polluer » ont été fournis gratuitement. Cela représente une coquette enveloppe de 17,6 milliards d'euros⁵. En ce sens, les quotas attribués par les États permettent à certaines entreprises d'enregistrer des bénéfices énormes en revendant leurs surplus. À titre d'exemple, en 2011, Arcelor Mittal en a tiré une rente de 70 millions d'euros⁶.

Comme c'est le cas pour la taxonomie, l'échange de quotas d'émissions s'inscrit dans une dynamique de long terme qui vise à déléguer au marché la préservation de la nature et de la biodiversité, ces dernières devenant des objets de spéculation qu'il convient de codifier et de « découper » en actifs suffisamment attrayants pour appâter les investisseurs⁷. Selon cette logique, la nature et la lutte contre

1. Union européenne (2020) JO L 198 du 22 juin 2020, pp. 13–43.

2. Commission européenne (2020) Contract award notice, Services – 165869-2020, 8 avril 2020.

3. Corporate Europe Observatory et ChangeFinance (2020) « The Black Rock model. How the EU is choosing the wrong path to prevent banks from destroying the planet », novembre 2020. L'Ombudsman européen a d'ailleurs vivement critiqué le choix de la Commission, dénonçant les nombreux conflits d'intérêts de BlackRock (voir Decision of the European Ombudsman in joint inquiry 853/2020/KR).

4. Union européenne (2003) JO L 275 du 25.10.2003, pp. 32–46.

5. Investigate Europe (2020) « EU Emissions Trading Scheme Explained », 6 août 2020. <https://www.investigate-europe.eu/en/2020/eu-emissions-trading-scheme-explained/>.

6. *Le Vif*, le 23 février 2012. <https://trends.levif.be/economie/entreprises/arcelormittal-l-aberration-du-co2-lui-rapporte-70-millions/article-normal-192225.html>.

7. Corson C. et MacDonald K. (2012) « Enclosing the global commons: the convention on biological diversity and green grabbing », *The Journal of Peasant Studies*, 39:2, 263-283, DOI: 10.1080/03066150.2012.664138.

les dérèglements climatiques ont la valeur qu'acceptent de leur attribuer les acteurs de la finance.

Relance européenne : les pollueurs disent merci

La pandémie mondiale de covid-19 a mené l'Union européenne à adopter, en un laps de temps très court, de nombreux actes législatifs visant à atténuer l'impact socioéconomique de la pandémie. Parmi ceux-ci, l'une des mesures les plus importantes est l'activation de la clause générale de sauvegarde du pacte de stabilité et de croissance, autorisant les États membres à augmenter massivement leurs déficits afin de déployer des dispositifs de maintien de l'emploi et de soutien à certains secteurs économiques¹. En parallèle, la Commission européenne a adopté un cadre temporaire autorisant les États à soutenir financièrement les entreprises et secteurs économiques dans le contexte de la pandémie². Le nombre et le montant des aides d'État autorisés par la Commission européenne depuis le début de la suspension des règles budgétaires en mars 2020 sont impressionnants et sans pareil dans l'histoire de l'UE. En janvier 2021, celles-ci s'élèvent à plus de 2.000 milliards d'euros (soit deux fois le budget total du pacte vert) et cela continue de croître. Un rapport³ publié par la commission des Affaires économiques et sociales du Parlement européen souligne que sur l'ensemble des aides d'État attribuées, il n'est presque jamais fait mention des objectifs climatiques et environnementaux de l'UE. Et

pour cause, la France, par exemple, a attribué 5 milliards d'euros d'aide au secteur automobile, l'Allemagne 6 milliards au secteur aérien⁴. Il reste à voir si ces aides et subventions se traduiront par des investissements visant la sauvegarde de l'emploi ou si elles serviront à rémunérer les actionnaires.

Dans le même temps, le 27 mai 2020, la Commission européenne a présenté un plan de relance devant permettre à terme – en y additionnant le cadre financier pluriannuel 2021-2027 – de mobiliser 1.850 milliards d'euros. Pour la première fois, la Commission européenne va s'endetter auprès des marchés financiers et y emprunter 750 milliards d'euros. Ces fonds serviront à financer la pierre angulaire du plan de relance, l'instrument « Next Generation EU ». Ce dernier servira en grande partie à financer la « facilité pour la reprise et la résilience », un dispositif dont l'objet est l'octroi de subventions et de prêts à taux préférentiels aux États membres pour un montant total de 672,5 milliards d'euros. Ceux-ci seront accordés sur base des plans de relance que les États membres devront soumettre à la Commission européenne. Ces plans de relance nationaux, pour être avalisés par la Commission, devront prévoir 37% de dépenses liées à l'« environnement et au climat » et 20% de dépenses pour « accélérer la transition digitale »⁵.

Tout d'abord, alors que les conséquences écologiques néfastes de l'industrie digitale ont déjà été largement documentées⁶, la Commission européenne a tout simplement fait le choix de les ignorer, cette « double transition » (écologique et

1. Conseil de l'UE(2020) communiqué de presse du 23 mars 2020.

2. Commission européenne (2020) C(2020) 1863 final.

3. Commission ECON (2020) Impact on state aid on competition and competitiveness during the Covid-19 pandemic: an early assessment, Parlement européen, décembre 2020, uniquement en anglais.

4. *Ibid*, p. 32.

5. Commission européenne (2020) Facilité pour la reprise et la résilience. https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/recovery-coronavirus/recovery-and-resilience-facility_fr.

6. Voir par exemple : The Shift Project (2018) Lean ICT: pour une sobriété numérique, Vidal O. (2018) Ressources minérales, progrès technologique et croissance, ou encore OCDE (2019) The global material resource outlook to 2060: economic drivers and environmental consequences.

digitale) ayant été définie comme le moteur de la reprise économique européenne... Ensuite, un bref coup d'œil aux investissements qualifiés de « verts » par la Banque européenne d'investissement (BEI) permet également de remettre en perspective la véritable plus-value de ces plans de relance pour l'environnement. À titre d'exemple, en 2018, la BEI a octroyé un prêt de 250 millions d'euros à la société Ericsson pour le développement de la 5G. Puisque cette technologie est censée offrir des gains d'efficacité énergétique, la Banque a classé 23% de ce prêt dans la catégorie « action climatique »¹. Anders Bohlin, économiste principal pour les infrastructures numériques à la BEI, s'est d'ailleurs félicité qu'« aux yeux des opérateurs, la 5G représente à la fois une incitation économique et un encouragement à protéger le climat »².

Le fait que de nombreux scientifiques aient déjà alerté sur les risques pour l'environnement d'un déploiement à grande échelle de la 5G³ a tout simplement été ignoré par la BEI.

En parallèle, le 24 mars 2020, la Banque centrale européenne (BCE) lançait un programme temporaire d'achat d'actifs en urgence, le *Pandemic Emergency Purchase Programme* avec une enveloppe initiale de 750 milliards d'euros⁴. Celle-ci sera augmentée de 600 milliards le 4 juin⁵. Dans ce cadre, une analyse de Greenpeace démontrait qu'à la mi-mai 2020, la BCE avait déjà acquis 7,6 milliards d'euros d'actifs dans l'industrie fossile (notamment au profit d'entreprises telles que Total, Eni et Repsol)⁶. Une situation qui dénote largement avec les objectifs environnementaux

et climatiques affichés de l'UE et singulièrement avec la communication de la BCE qui affirme « explorer » la façon dont son action pourrait contribuer à la lutte contre le changement climatique⁷.

Conclusions

La crise socioéconomique qu'a entraînée la pandémie de covid-19 a mené les États membres et les institutions européennes à largement subventionner les plus grands secteurs industriels européens. Pour autant, il n'existe aucune garantie que ces injections massives de liquidités serviront à la sauvegarde de l'emploi ou à la revalorisation salariale des travailleurs de ces secteurs.

Par ailleurs, le fait que tant les États membres que les institutions européennes ont choisi de soutenir des secteurs économiques à haute empreinte carbone remet fondamentalement en question l'engagement politique en faveur d'une transition écologique qui permettrait d'atteindre les objectifs européens en matière de réduction des émissions de CO₂. D'autant plus que ces plans de sauvetage auront des conséquences sur le long terme. En effet, les pouvoirs publics ont désormais intérêt à ce que ces secteurs poursuivent leurs activités et engrangent suffisamment de bénéfices pour rembourser les prêts dont ils ont bénéficié. Une perspective qui laisse penser que la taxonomie des activités durables devra rester suffisamment large pour permettre aux États membres de continuer à subventionner leurs principaux secteurs d'activités économiques et y attirer des investisseurs privés. L'exemple de la 5G et de la BEI nous l'a montré,

en cherchant bien, il sera certainement possible d'y trouver une justification environnementale.

1. BEI (2020) Le fil vert. Rapport d'activités 2019.

2. *Ibid.*, op. cit., p. 23. Trad. Libre.

3. Voir par exemple : Haut Conseil pour le Climat (2020) « Maitriser l'impact carbone de la 5G », décembre 2020.

4. Union européenne (2020) JO L 91 du 25 mars 2020, pp. 1-4.

5. Union européenne (2020) JO L 248 du 31 juillet 2020, pp. 24-25.

6. Greenpeace (2020) « ECB injects over €7 billion into fossil fuels since start of Covid-19 crisis », juin 2020, uniquement en anglais.

7. BCE (2019) « La BCE et le changement climatique » <https://www.ecb.europa.eu/ecb/orga/climate/html/index.fr.html>.

Brieuc Wathelet, militant

La galaxie climat à l'épreuve de ses clivages

Regard militant

Entre l'automne 2018 et l'été 2019, la contestation sociale en Belgique a été particulièrement marquée par les actions menées par différents acteurs mobilisés contre le changement climatique. Cet article vise à examiner le « mouvement climat » et les clivages qui le traversent.

La galaxie climat à l'épreuve de ses clivages Regard militant

Brieuc Wathelet

Nous sommes le 2 décembre 2018, il est midi et la gare du Nord commence à se remplir de quelques milliers de personnes venues des quatre coins de la Belgique pour manifester en faveur du climat.

Derrière le slogan « *Claim the climate* », les organisateurs de la marche espèrent atteindre 15.000 personnes. A priori, la police compte sur 20.000 manifestants¹. Ni les organisateurs ni la police n'anticipent la mobilisation citoyenne. Quelques heures plus tard, ils sont en effet près de 75.000 à défiler dans les rues de Bruxelles. Personne ne pouvait imaginer que le climat allait être le catalyseur d'une telle manifestation, qui restera l'une des plus importantes de la décennie en termes de participation².

Depuis plusieurs années, les organisations environnementales tentent pourtant d'alerter les citoyens sur la crise climatique et ses conséquences pour la vie sur terre. Mais, jusqu'à ce 2 décembre 2018, elles n'étaient jamais parvenues à réunir plus de 15.000 personnes.

La mobilisation a dépassé le cercle des convaincus. Le message a été reçu et intégré par des milliers de personnes qui ne sont pourtant pas des militants chevronnés. Ce succès populaire et médiatique suscite un espoir considérable. Mais rapidement, certaines tensions au sein du mouvement se font jour.

Marie-Christine Marghem, la ministre fédérale de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, s'associe à la marche climatique sur les réseaux sociaux. Alors qu'elle doit se rendre à une conférence climatique à Katowice (COP24) pour y défendre une position belge quasi inexistante, la ministre souligne « l'importance de cette manifestation » et appelle tous les citoyens engagés à la rejoindre. La vidéo s'achève sur un grand et souriant « merci aux organisateurs » !

1. Marie-Christine Marghem épinglée par les internautes après son appel à participer à la Marche pour le climat (rtbf.be).

2. Voir à ce sujet les rapports annuels du Gracos (Groupe d'analyse des conflits sociaux).

Pour certains organisateurs, cette récupération politique souligne que les revendications de la marche sont trop vagues et trop peu clivantes. Le manque de conflictualité et le consensualisme des positions sont dès lors pointés du doigt.

À l'inverse, aux yeux d'autres organisations, la présence de la ministre démontre que le monde politique belge a compris les revendications et qu'il va renforcer l'espace de concertation sur les enjeux climatiques, et y inclure plus largement la société civile.

A posteriori, nous savons qu'il n'en fut rien. Quelques heures plus tard, la ministre se déplacera en avion en Pologne, pour une présence strictement protocolaire (seuls les chefs d'État sont autorisés à prendre la parole et Charles Michel, notre Premier ministre de l'époque, est absent). Elle transporte avec elle des ambitions climatiques belges toujours aussi inexistantes.

Cette petite histoire dans l'histoire n'est pas seulement une anecdote. Elle permet d'illustrer l'une des multiples tensions qui existent au sein de la « galaxie climat »¹.

Genèse d'une coalition

En Belgique, le « mouvement » climatique n'est pas né en 2018. Il a connu plusieurs moments et différentes dynamiques ces quinze dernières années, avec plusieurs vagues de mobilisations, plus ou moins importantes. Ces actions de protestation se tenaient le plus souvent en marge des COP (Conférence des Parties). La COP est l'organe suprême de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, adoptée lors du sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Elle regroupe chaque année les représentants des États parties à la convention. En Belgique, à l'occasion de la COP15 en 2009, une manifestation de 15.000 personnes s'est tenue, et une autre réunira près de 10.000 personnes lors de la COP21 en 2015.

C'est cependant entre l'automne 2018 et l'été 2019 qu'a lieu la séquence de mobilisations la plus importante du mouvement. Elle surpasse les dynamiques précédentes, et ce pour deux raisons. Elle s'est d'une part largement développée en dehors des cercles classiques de la « militance environnementale » (ONG environnementalistes, associations et collectifs écologistes). Elle a d'autre part réussi

à imposer à l'agenda médiatique et politique les enjeux liés à « l'urgence climatique » – qui étaient pourtant loin d'être neufs.

Cette irruption dans l'espace médiatique ne doit cependant pas cacher la grande diversité des acteurs qui composent ce mouvement climat. Il s'agit d'une mobilisation sociale qui historiquement a vu cohabiter des dynamiques plus institutionnalisées portées par des ONG d'un côté et de grandes organisations environnementales et, de l'autre, par des dynamiques plus nouvelles (et souvent temporaires) portées par d'autres acteurs (collectifs citoyens, activistes, étudiants du secondaire, etc.).

À partir de l'automne 2018, le mouvement climatique va considérablement se renforcer partout dans le monde et notamment en Belgique. Dans le contexte de préparation de la COP24 qui se déroulera à Katowice (Pologne) le 15 décembre 2018, la Coalition Climat, sur proposition de Climate Express, décide d'organiser sa première grande mobilisation. Pari très largement réussi, puisque l'ampleur de cette mobilisation a de loin dépassé les espérances des organisateurs.

1. La galaxie climat peut être définie comme l'ensemble des acteurs, institutionnels ou non, qui participent, organisent et mobilisent autour des questions climatiques.

La Galaxie climat

À partir de septembre 2018, les initiatives en faveur du climat se multiplient. Plusieurs acteurs se coalisent pour organiser la manifestation du 2 décembre. La **Coalition Climat** est née en 2008 d'un besoin de convergence formulé par les acteurs de la société civile. Elle s'est peu à peu imposée comme interlocutrice privilégiée des médias et du monde politique sur les questions climatiques. La Coalition Climat rassemble près de 100 organisations, notamment des ONG de la coopération au développement, des syndicats, des grandes organisations environnementales et des associations diverses¹. Elle est essentiellement centrée sur le plaidoyer auprès du personnel politique. Les aspects de mobilisation se font en lien avec **Climate Express**, une organisation portée principalement par des bénévoles néerlandophones.

Rise for Climate² est une dynamique portée seulement par une dizaine de bénévoles. À partir de septembre 2018, elle va organiser différents rassemblements, essentiellement via les réseaux sociaux, avec le soutien d'acteurs plus institutionnalisés comme Greenpeace ou le CNCN. Ce collectif, composé exclusivement de citoyens réunis suite à l'appel de l'ONG 350.org³, imposera un agenda propre de mobilisations bousculant parfois celui des grandes organisations. Celles-ci voulant préserver l'image de l'unité du mouvement climatique ont néanmoins très souvent apporté la totalité des financements nécessaires à l'organisation des événements de Rise for Climate.

Youth for climate⁴ est né de l'appel de la jeune suédoise Greta Thunberg. En Belgique, cette initiative est peu structurée localement. Elle est surtout centrée autour de quelques figures médiatiques comme Anuna De Wever et Adélaïde Charlier. Il existe néanmoins plusieurs groupes locaux, notamment du côté francophone (Mons, Tournai, Liège).

Aux côtés de ces acteurs très présents sur la scène médiatique, on trouve des collectifs qui parient sur la désobéissance civile comme **Act For Climate Justice**⁵ et **Extinction Rebellion Belgium**⁶. Le premier regroupe des activistes qui agissent principalement à partir de Bruxelles. Ils privilégient les actions coup de poing ciblant des acteurs économiques et politiques.

Extinction Rebellion Belgium est lié à un mouvement international originaire d'Angleterre. En Belgique, il a réussi en quelques mois à structurer plusieurs groupes locaux sur l'ensemble du territoire.

Des initiatives plus sectorielles/thématiques ont également vu le jour comme Workers for climate, Les grands-parents pour le climat, Students for climate ou encore Génération climat.

Ces multiples **initiatives de transition** cherchent à rassembler des citoyens de manière conviviale autour de projets concrets, dans une volonté de faire face positivement aux défis environnementaux.

Climate Underground (anciennement Cercle cœur climat) est quant à lui un large espace de rencontre visant à rassembler informellement un maximum d'acteurs de la mobilisation climatique – tant institutionnels que militants – afin de partager des réflexions et les agendas.

1. <http://www.klimaatcoalitie.be/fr/leden/liga-voor-mensenrechten>

2. <https://riseforclimatebelgium.eu/>

3. <https://350.org/press-release/rise-for-climate-massive-global-mobilisation-concludes-demanding-real-climate-leadership/>

4. <https://youthforclimate.be/fr/qui-sommes-nous/>

5. <http://actforclimatejustice.be/>

6. <https://www.extinctionrebellion.be/fr/>

Parmi les éléments ponctuels qui expliquent ce succès, il faut tout d'abord souligner l'impact de l'été caniculaire de 2018 en Europe de l'Ouest. En Belgique, selon l'Institut royal météorologique, il s'agit de l'été le plus chaud depuis 1833¹. Le rôle des experts est également à mentionner. Le 8 octobre 2018, deux mois avant la manifestation, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) publie un rapport qui précise les impacts sur nos sociétés d'un réchauffement de 1,5 degré. Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme sur le fait même si les engagements pris lors de la COP21 étaient mis en œuvre, le réchauffement de la planète pourrait atteindre 3 degrés en 2100 et continuer ensuite². Les grandes ONG de développement (CNCN-11.11.11 et Greenpeace, par exemple) vont se saisir de ce contexte favorable pour stimuler et structurer les mobilisations en faveur du climat et trouver des relais dans un grand nombre d'associations. Enfin, la communication, particulièrement l'usage des réseaux sociaux, explique également la réussite de la manifestation de décembre 2018.

Sous l'impulsion de l'animateur radio Félicien Bogaerts, une vidéo réunissant des personnalités célèbres issues du monde culturel est enregistrée. En quelques jours, elle devient virale et atteint rapidement le million de vues. Le 2 décembre, cette vidéo intitulée « il est encore temps »³ approche les 2 millions de vues sur les réseaux sociaux. Cette vidéo n'est qu'un exemple parmi d'autres, mais elle permet d'illustrer l'importance de l'usage de ces réseaux dans la construction de la mobilisation climatique.

La quasi-absence de réponse du gouvernement belge à cette mobilisation d'ampleur est cependant jugée inadéquate par beaucoup de citoyens. Elle est même reçue comme une provocation par les militants climatiques. Le mouvement va dès lors s'amplifier après la manifestation.

À la même période, la Suédoise Greta Thunberg lance un appel international à suivre son exemple et à lancer des grèves lycéennes pour le climat. Le jeudi 10 janvier, Anuna De Wever et Kyra Gantois y répondent sur Facebook. C'est le début d'un cycle de mobilisations estudiantines et l'essor

des « grèves pour le climat ». Le mouvement trouve son origine au nord du pays où près de 3.000 élèves répondent à l'appel de Greta Thunberg.

Dès la deuxième semaine, le mouvement s'élargit aux écoles francophones. S'ensuivront vingt semaines de marches pour le climat chaque jeudi et un mouvement d'une ténacité et d'une ampleur rarement vues en Belgique. La troisième semaine, ce sont plus de 40.000 jeunes qui marchent à Bruxelles. Des groupes, plus réduits, s'organisent aussi dans le mouvement étudiant du supérieur (Students For Climate) et au sein du monde du travail (Workers For Climate, Farmers For Climate, Teachers For Climate...).

Ce mouvement étudiant va avoir raison de la ministre flamande de l'Environnement, Joke Schauvliege (CD&V). Cette dernière est poussée à la démission après avoir tenu des propos mensongers sur la nature du mouvement qu'elle disait « piloté » de l'extérieur par des organisations environnementalistes. Elle déclara par la suite avoir été poussée à bout par une action de Act For Climate Justice⁴.

1. RTBF, "L'été 2018 a été le plus chaud de Belgique depuis 1833, confirme l'IRM", 31 août 2018.

2. GIEC, 2014: Changements climatiques 2014: Rapport de synthèse. Contribution des Groupes de travail I, II et III au cinquième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Sous la direction de l'équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer]. GIEC, Genève, Suisse, 161 p

3. RTBF, "19 youtubeurs, dont un belge, s'engagent pour l'environnement dans une vidéo devenue virale", 9 octobre 2018.

4. L'Echo Joke Schauvliege emportée par la vague climatique ; 5 février 2019, [en ligne].

Parallèlement, le collectif citoyen Rise For Climate, rejoint par d'autres acteurs dont la Coalition climat et les Jeunes pour le climat, parvient à rassembler plus de 70.000 personnes dans les rues de Bruxelles le 27 janvier. Dans le même temps, 2.000 personnes participent à l'action de désobéissance « pas de loi climat, pas de rue de la Loi » et bloquent le carrefour Art-Loi.

Le 15 mars 2019, ce sont à nouveau 45.000 personnes qui défilent partout en Belgique en réponse à l'appel international pour une grève climatique. À cette occasion, plusieurs secteurs syndicaux de la FGTB et de la CSC se mobilisent également.

À côté des manifestations de masse, un pôle plus radical et « activiste » émerge aussi autour d'Act For Climate Justice (AFCJ) dans un premier temps, rejoint par la suite par Extinction Rebellion Belgique. Les actions de désobéissance civile se multiplient et drainent un public de plus en plus large.

En mars, la Coalition Climat et des acteurs comme AFCJ vont s'associer pour mener une action de désobéissance civile appelée « Occupy For Climate ». Des militants occupent la zone neutre,

rue de la Loi afin de mettre la pression sur le gouvernement et obtenir une modification de la constitution qui aurait permis de faire passer la loi climat. L'action rassemblera une très large diversité d'acteurs : personnalités du monde culturel, jeunes, scientifiques, ONG, activistes, etc. Malgré cette action collective, la loi ne sera finalement pas adoptée, faute de majorité politique dans les partis flamands.

À partir de fin mars, les manifestations du jeudi ont connu une baisse progressive du nombre de jeunes mobilisés.e.s. Le vendredi 24 mai 2019, la vingtième et dernière marche réunira 7.500 participants après plus de quatre mois de manifestations dans tout le pays.

Les élections régionales et européennes du 26 mai verront une nette montée d'Écolo et du PTB en Wallonie et à Bruxelles, et du Vlaams Belang en Flandre.

Après les élections législatives du 26 mai 2019, la vague de mobilisations va prendre fin. Des actions auront encore lieu ponctuellement, notamment à l'initiative de groupes comme Extinction Rebellion qui réunira par exemple un millier de personnes le 2 décembre 2019

sur la place Royale pour une action de désobéissance civile.

Ce mouvement n'aboutira pas à des victoires politiques spectaculaires et radicales, mais il aura engrangé un élément important : la mise à l'agenda médiatique et politique des questions climatiques. Sur le plan politique, des avancées sont néanmoins obtenues dans les accords de gouvernements wallons et bruxellois¹. C'est sur un plan plus sociétal que résident les principales avancées. Une multitude d'acteurs issus de la société civile (citoyens, écoliers, milieux associatifs, scolaires, syndicats...) se sont appropriés la question climatique, certains pour la première fois.

Les élections législatives du 26 mai 2019 voient l'avènement d'une « vague verte ». Pour certains organisateurs, l'objectif est maintenant de « capitaliser sur les mobilisations » en négociant des avancées progressistes². Après les élections, les grandes organisations, tout en soutenant des actions organisées par d'autres collectifs, décident donc ne plus programmer de marches, mais de se concentrer sur le plaidoyer politique.

1. RTBF, Interview de Nicolas Van Nuffel (Coalition Climat) : « L'ambition climatique de la note Coquelicot doit rester », 10 juillet 2019 [en ligne].

2. Le Soir, « Nicolas Van Nuffel, organisateur de la marche pour le climat : " On attend de Marghem qu'elle soit une ministre engagée " », 3 décembre 2018, [en ligne].

Concernant les personnes participant aux dernières manifestations climatiques, on constate une homogénéité socioculturelle et socioéconomique : classe moyenne, blanche, souvent éduquée.

Une galaxie sous tension

La FGTB et la CSC, en tant que confédérations syndicales, disposent d'un siège au sein du Conseil d'administration de la Coalition Climat. Par contre, aucune centrale syndicale professionnelle ne participe à la construction de son plan d'action. À l'origine, la capacité de mobilisation de la Coalition Climat ne repose pas sur celle des syndicats. D'ailleurs, les premières réunions de la Coalition Climat visant à organiser la marche du 2 décembre sont justement centrées sur la nécessité de sensibiliser les bases syndicales.

La Coalition Climat ne dispose d'aucune base sociale autonome. Sa force de mobilisation est tributaire de ses membres. Parmi ceux-ci, seuls les syndicats ont une base militante suffisamment large. Mais, paradoxalement, le discours de la Coalition Climat et le message de la manifestation du 2 décembre ne sont pas construits

avec le monde ouvrier. Le vocabulaire utilisé, les codes, les revendications sont très éloignés de ce qui se fait traditionnellement dans les syndicats. En effet, le matériel de mobilisation développé par les organisateurs vise par exemple spécifiquement les familles et les jeunes, pas les collectifs de travailleurs. Qu'il s'agisse des typographies, de l'usage de l'anglais, des animations, des images ou des slogans, la campagne de sensibilisation cible davantage les familles plutôt éduquées et déjà informées sur le sujet¹.

En outre, une divergence sur le fond, non assumée mais pourtant bien réelle, se fait rapidement sentir entre les acteurs environnementalistes et les syndicats. Les revendications plutôt consensuelles de la Coalition Climat sur le rehaussement des objectifs climatiques de la Belgique quant à la réduction des gaz à effet de serre cachent en réalité une tension plus profondément ancrée.

La question du productivisme, de la croissance économique et du rapport au capitalisme constituent des éléments de dissensus. Afin d'illustrer ce propos, nous allons analyser les positions de deux acteurs de la Coalition Climat par rapport à

ce clivage « productiviste – antiproductiviste » : la FGTB et Inter-Environnement Wallonie. Bien évidemment, la Coalition Climat ne se limite pas à ces deux acteurs. Bien au contraire. Il existe une pluralité d'avis qui ne saurait être résumée en quelques lignes. Cependant, en nous servant des positions de ces acteurs, nous pourrions plus facilement mettre le doigt sur la nature de ce clivage existant au sein de la Coalition Climat.

Depuis son congrès statutaire de 2010, la FGTB a fait de la lutte contre le réchauffement climatique une « priorité ». En effet, les positions statutaires prises cette année-là sont sans équivoque : « La FGTB a fait du changement climatique une de ses priorités d'action, comme cela a été rappelé lors du Congrès statutaire de juin 2010. Le climat, c'est aussi notre affaire, celle de nos 1.500.000 affiliés et des citoyens, car nous avons les deux pieds sur terre et les deux mains plongées dans la réalité. Nous connaissons bien notre terrain d'action, à savoir le monde du travail. »²

Sur le fond, les statuts et positions de la FGTB soulignent l'importance de penser la transition de manière « juste et équilibrée ». Soucieux de la préservation des

1. CNCD, "Le 2 décembre, les citoyens marcheront pour le climat", 23 novembre 2018, [en ligne].

2. « Fight against climate blindness », position statutaire FGTB 2010 [en ligne].

emplois, le syndicat lie indiscutablement la question écologique et la question sociale. La justice climatique ne peut se réaliser sans des formes de redistribution de la richesse.

Par ailleurs, la FGTB insiste sur les causes structurelles. Selon elle, le réchauffement climatique et les multiples dérèglements climatiques qui en découlent « sont dus aux activités humaines principalement dans nos pays dits " développés ", basés sur le modèle capitaliste de sur-productivisme et de sur-consumérisme. » Malgré cette position de principe, la FGTB, comme les autres organisations syndicales dans le pays, est encadrée dans un système de relations professionnelles et de concertation sociale qui se fonde sur la croissance économique. En effet, à la sortie de la Seconde Guerre mondiale, à travers le pacte social et l'institutionnalisation de la sécurité sociale universelle, les syndicats ont réalisé un compromis important. Les fruits de la croissance économique à venir se partageraient entre le patronat et le monde ouvrier. D'autre part, pour assurer la continuité de la croissance, ceux-ci garantissaient officieusement la paix sociale et le respect de la propriété privée au patronat.

Pendant longtemps (1945 - 1980), les conditions matérielles d'existence des travailleurs ont largement été améliorées. Ce pacte social ne signifie pas l'arrêt des mouvements collectifs qui ont précisément permis l'octroi de nouveaux droits pour les travailleurs, mais il inscrit les syndicats dans une logique de concertation plus approfondie avec les autorités et le patronat. Ils deviennent un chaînon important de l'architecture institutionnelle du pays.

Aujourd'hui, malgré le ralentissement de la croissance dû aux dysfonctionnements structurels du système capitaliste et aux catastrophes naturelles ou sanitaires (Ebola, covid-19), les organisations syndicales restent attachées à la croissance économique comme facteur de création d'emplois tout en se positionnant clairement à gauche sur le clivage capital-travail.

À l'inverse, des organisations non gouvernementales ou des ASBL comme Inter-Environnement Wallonie ou WWF qui constituent des « porteurs du mouvement environnementaliste »¹ sont parfois plus tranchantes quant à l'antiproductivisme, mais plus consensuelles sur le clivage capital-travail. IEW fonctionne comme

une coupole représentant des organisations environnementales. Elle est présente au bureau de la Coalition Climat.

Inter-Environnement Wallonie définit la question climatique comme étant : « par essence sociale : il s'agit d'assurer que tous les membres de la communauté humaine présents et à venir puissent vivre sur une planète préservée, dans un environnement propice à une vie décente et sereine. Inter-Environnement Wallonie est attentive aux enjeux de justice sociale que peuvent générer nos modes de production et de consommation, aujourd'hui, ici, ailleurs et demain. »

La directrice politique d'IEW (aujourd'hui ministre de l'Environnement Écolo à la Région wallonne), déclarera dans une carte blanche en 2017 : « le réchauffement climatique et le « droit à la vie » n'ont pas de couleur politique² ».

IEW est aussi un des acteurs clés à la base de la construction de la campagne « Sign for my future » qui tente de rassembler des multinationales et des acteurs privés afin de mettre la pression sur le monde politique pour qu'il agisse en faveur du climat. Cette campagne

fort critiquée par une partie du monde associatif peut illustrer assez correctement la vision politique des associations environnementalistes et se résumer en une phrase : « Le climat est l'affaire de tous et nous sommes tous sur le même bateau. »

Si la FGTB fait du système capitaliste et du modèle économique la cause principale du changement climatique, les environnementalistes, sans être frontalement en désaccord, ne partagent pas complètement cette grille de lecture. Préférant attribuer les dysfonctionnements à « l'absence de volonté politique », la remise en question systémique n'est dès lors pas l'angle de vue de la coalition climat.

Alors que les syndicats entrent peu dans le combat de la transformation des comportements individuels, les environnementalistes sont convaincus qu'ils sont pourtant porteurs d'un message politique fort. Les syndicats souhaitent d'abord préserver les emplois, les seconds sont prêts à abandonner dès aujourd'hui les secteurs polluants malgré les pertes d'emplois que ces restructurations pourraient engendrer.

En toile de fond résident donc des divergences fondamentalement politiques. Ces tensions

concernant l'emploi et le rapport au clivage capital-travail peuvent expliquer les difficultés des organisations syndicales à s'ancrer dans le mouvement climat. Les centrales syndicales sont hostiles à l'idée de penser une transition écologique qui ne prendrait pas en considération le pouvoir d'achat des salaires. De l'autre côté, les organisations environnementales n'acceptent plus que les conséquences de cette hostilité/timidité syndicale soient source d'immobilisme en matière écologique.

Cette tension permanente entre les acteurs de la Coalition Climat qui varie entre d'une part créer les conditions nécessaires à la construction d'un mouvement de masse en rupture avec l'idéologie dominante et d'autre part rechercher des solutions efficaces dans le système actuel amène une concomitance de narratifs tantôt radicaux, tantôt consensuels.

Ces divergences fondamentales sur le fond s'illustrent aussi par le choix des moyens d'action. Le rapport à la lutte change dès que les combats s'inscrivent dans un changement plus radical et en rupture avec le système actuel. Il devient un objectif en soi. La transformation structurelle du système ne peut en effet s'imaginer qu'avec un rapport

de force important nécessitant une lutte quasi permanente. Par contre, lorsque la mobilisation sert seulement au plaidoyer politique pour impulser des réformes compatibles avec le système économique, le rapport au conflit social change.

Un rapport au conflit divergeant

Le mouvement ouvrier a usé à travers son histoire d'un répertoire d'actions collectives qu'on peut qualifier de « conflictuel ». La construction d'un rapport de force avec le patronat ou le gouvernement par des moyens d'action comme la grève ou les manifestations massives constitue le cœur de son répertoire. La conflictualité sociale et politique est au cœur de l'action collective et est inhérente à l'organisation syndicale. Historiquement, cet ADN reste bien présent et indépendamment des évolutions, il continue à marquer des générations de délégués et de permanents syndicaux.

Les organisations environnementales qui constituent la Coalition Climat d'aujourd'hui n'ont absolument pas le même rapport à la conflictualité politique que les organisations syndicales. D'abord et avant tout parce que leur travail ne consiste pas à défendre des intérêts d'une catégorie de la population,

1. www.iew.be

2. "Climat : le droit à la vie n'a pas de couleur politique", *Le Soir*, 28 octobre 2018 [en ligne].

les salariés. Les organisations syndicales ont ensuite une réelle base sociale constituée qui leur permet de mener des actions collectives de masse. La Coalition Climat ne dispose pas de cette « base sociale ». Elle fonctionne comme un agrégat d'institutions et d'organisations diverses. Enfin, la construction d'un rapport de force n'est pas toujours la finalité première de ces organisations, en grande partie, parce qu'elles ne disposent pas d'une « force de mobilisation » autonome. La Coalition Climat est tributaire de la capacité de mobilisations de ses membres, eux-mêmes souvent sans base sociale constituée.

La faible expérience des organisateurs de la marche climatique dans l'organisation d'événements politiques conflictuels a plongé la Coalition Climat dans une forme de consensus « mou ». N'osant pas pleinement s'engager dans un rapport de force conflictuel avec les politiques, ceux-ci étaient tantôt considérés comme des adversaires, tantôt comme des partenaires. Ces lignes de démarcation peu claires ont approfondi les points de rupture en interne entre plusieurs tendances et n'ont certainement pas aidé à constituer un mouvement climat unifié.

Quelles Perspectives ?

Pendant près d'un an, la Belgique a connu une période de contestation importante autour des enjeux climatiques.

La force, la puissance et la vitesse avec lesquelles le mouvement s'est déployé ont surpris tout le monde. Néanmoins, malgré des avancées politiques à la marge et une influence qui reste à mesurer sur les élections de mai 2019, les changements structurels se font attendre. La vision parfois trop consensuelle et les tensions non exprimées entre les différentes organisations peuvent expliquer en partie la faiblesse des avancées politiques.

Le manque de constats partagés sur les causes profondes du changement climatique a parfois fait basculer le mouvement climat dans une forme de mouvement apolitique ou antipolitique. Le processus mis à l'œuvre par le mouvement climat visant à extraire, réduire ou cacher tout élément macropolitique du discours afin d'augmenter sa capacité de mobilisation pose question. D'abord parce qu'il n'est pas vérifié empiriquement, et ensuite parce qu'il réduit la capacité du mouvement à entrer en conflit avec ses adversaires. Or, l'histoire l'a démontré, la conflictualité politique est absolument

nécessaire pour que puissent réellement émerger des changements structurels. S'amputer de l'arme du conflit c'est aussi rendre désuète la construction d'un rapport de force. Par conséquent, c'est, selon nous, l'affrontement des acteurs au sein du mouvement climat qu'il faut assumer. C'est la conflictualité politique interne au mouvement qu'il faut d'abord laisser exister. Nier les divergences politiques en tentant de trouver des consensus mous parfois apolitiques pour préserver une image d'unité en espérant que celle-ci puisse être suffisante à mobiliser des foules peut fonctionner. Mais espérer aboutir à des changements structurels avec un mouvement construit de la sorte n'est, semble-t-il, pas envisageable.

Plus encore aujourd'hui, la convergence des luttes et des combats est une nécessité. Sur les questions sociale et écologique, les désaccords et les clivages sont nombreux entre les organisations. Nous avons eu l'opportunité d'en souligner quelques-uns. Assumer ces désaccords en les approfondissant collectivement permettrait sans doute de ne pas répéter les erreurs du passé et de construire un mouvement large qui vise à consolider des alliances plus qu'à entretenir une convergence superficielle.